

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

LIBRARY

- LETTRE DE BONN (P. 1-4)

Les entretiens Brandt-Pompidou

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-10)

Les négociations avec la Grande-Bretagne; Réunion du Conseil agricole; L'aide alimentaire octroyée par la CEE; Les dépenses de structure agricoles dans la CEE; La coopération technique et scientifique; Industrie et société.

- EUROFLASH (P. 11-41)

Sommaire Analytique, P. 11

Index Alphabétique, P. 39

N° 598 - 2 Février 1971

~~LT~~

~~SV~~

~~JB~~

~~EL~~

~~ER~~

~~RS~~

MO

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i>	
<i>Institutions Européennes</i>	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L E T T R E D E B O N N

Bonn. - A son retour de Paris après ses consultations avec le Président Pompidou les 23 et 26 janvier, le Chancelier Brandt a souligné que cette réunion franco-allemande avait été une victoire du pragmatisme dans le domaine de la politique européenne. Après avoir fait observer la convergence des vues de Paris et de Bonn sur l'objectif final de la construction européenne, il a indiqué que les discussions avaient permis de dégager les lignes directrices de solutions pouvant assurer le démarrage de la réalisation du Plan Werner d'Union économique et monétaire, une fois obtenu l'acquiescement des quatre autres partenaires de la Communauté. Par ailleurs, le modèle esquissé par le Président français d'une Confédération Européenne ayant pour organe exécutif un Conseil de Ministres émanant des gouvernements des Etats membres a rencontré, à l'en croire, l'approbation milieux politiques allemands, sans qu'il ait été nécessaire de développer la thèse ainsi avancée dans tous ses détails.

Bien avant la rencontre Brandt-Pompidou, on s'était posé à Bonn la question de savoir comment il serait possible de préparer un ralliement à la position française lors de la réunion, prévue pour le début février, du Conseil de Ministres à nouveau consacrée à la question de l'Union économique et monétaire, sans toutefois être contraint d'apporter aux idées déjà défendues à Bruxelles par le représentant allemand sur ce point des retouches par trop voyantes. On avait pris conscience en effet en temps utile que le refus français opposé à la première mouture du Plan Werner, et notamment aux dispositions supranationales devant être mises en oeuvre lors de la dernière étape, s'expliquait en partie par des raisons de politique intérieure.

Dans ces conditions, on avait estimé possible de préserver les éléments essentiels du Plan Werner à condition de faire fi de toute considération de prestige et de ne pas empêcher un succès des thèses temporisatrices soutenues par le représentant français au Conseil. D'où la décision de venir à composition dans les discussions portant notamment sur la création d'une Banque centrale européenne largement autonome, sur l'élection au suffrage direct du Parlement européen ainsi que sur l'élargissement des compétences de la Commission de Bruxelles.

Cela étant, il est indubitable que le gouvernement fédéral a été pris de court par la conférence de presse tenue le 21 janvier par le Président Pompidou, et il ne lui a pas été possible de souscrire sans réserve au schéma de Communauté qui y était dessiné : telle qu'elle a été préconisée en effet, la Confédération européenne que souhaite la France paraît avoir des contours encore bien flous. De plus, Sociaux-Démocrates comme Chrétiens-Démocrates ont jusqu'ici toujours approuvé sans restriction le caractère supranational que devrait posséder la Communauté à son achèvement. C'était donc là l'idéal vers lequel la politique européenne de la République Fédérale a tendu sans défaillance, même du vivant de de Gaulle.

A Paris, le Chancelier a manifestement effectué un certain nombre de pas en direction des idées de son hôte. Du coup, il s'est écarté assez sensiblement de la pensée qu'il avait développée pendant de longues années, en plein accord avec Herbert Wehner, au sein du Comité Monnet. A l'époque, il militait en effet en faveur d'une Communauté nantie d'un Parlement élu au suffrage direct, dotée des compétences les plus larges et animée par une Commission vigoureuse et indépendante. Il persistait à tenir le Conseil de Ministres - contrairement à ce qui se passait alors dans la pratique quotidienne - comme une institution intégralement communautaire, ne tenant ses pouvoirs et compétences que du Traité de Rome.

De cette position de principe dérivait d'ailleurs directement l'attitude tactique adoptée par le gouvernement fédéral lors des délibérations consacrées au Plan Werner. Ainsi le Ministre de l'Economie Karl Schiller n'a cessé d'affirmer la nécessité de préciser dès le départ le contenu non seulement de la première étape, mais aussi des deuxième et troisième étapes de l'évolution devant déboucher en 1980 sur l'Union économique et monétaire. Il a demandé que l'on formule de la manière la plus nette les dispositions concrètes à prendre pour harmoniser les politiques conjoncturelle, budgétaire, fiscale et de développement régional dans le contexte de la coopération monétaire, du rétrécissement des marges de fluctuation des six monnaies entre elles, de la mise en route d'un mécanisme communautaire de crédit et de la constitution d'une Banque centrale européenne indépendante. Il n'a pas hésité à proposer l'inscription à l'ordre du jour la création ultérieure d'une monnaie commune.

De même, le gouvernement fédéral a attaché une importance majeure à la proposition, si ardemment débattue lors de la dernière session du Conseil de Ministres, selon laquelle la politique définie sur une base communautaire doit être soumise au contrôle du Parlement européen, tout comme la politique de chaque gouvernement l'est à celui des Parlements nationaux. Sur ce dernier point, Paris s'était borné à plaider pour un compromis à la faveur duquel les compétences du Parlement européen seraient élargies en temps opportun à l'Union Economique et Monétaire.

Jusqu'au départ du Chancelier pour Paris, c'est à cet ensemble de conceptions que l'on s'en tenait à Bonn. Il n'est donc guère étonnant qu'à son retour l'opposition l'ait interrogé pour savoir à quoi s'en tenir sur la nouvelle politique européenne. Elle a fait valoir que l'alignement du gouvernement sur les thèses françaises a pour résultat d'affaiblir le socle édifié par la République Fédérale unanime pour y faire reposer sa politique européenne. Et elle a surtout critiqué l'empressement avec lequel le Chancelier semble avoir renoncé au principe de la majorité pour la prise des décisions en Conseil, pourtant expressément inscrit au Traité, ainsi que son consentement à des solutions laissant chaque Etat membre libre de revenir à une politique de pleine souveraineté nationale au cas où il estimerait ses propres intérêts menacés au sein du Marché Commun.

L'opposition est d'autant plus à l'aise qu'elle n'ignore pas que Schiller, pour sa part, ne s'est pas rallié à la formulation très générale des thèses élaborées à Paris. Le Ministre de l'Economie estime que si des décisions économiques et monétaires doivent être prises au niveau des chefs d'Etat et de gouvernements, ce n'est que lorsqu'elles n'ont pas seulement des aspects techniques, mais dépendent aussi de choix politiques. De plus, il a ressenti les concessions faites par le Chancelier à son interlocuteur français comme un désaveu à peine voilé de sa position lors des négociations de Bruxelles. Ainsi, il existe une controverse plus ou moins larvée au sein même du gouvernement, ce qui n'est évidemment pas pour déplaire à l'opposition.

Celle-ci tire avantage, en outre, de la continuité et de l'unanimité de sa propre politique européenne, mises particulièrement en évidence lors du récent congrès de la CDU à Düsseldorf : l'accent y a été nettement placé sur le caractère pro-européen du programme Chrétien-démocrate. Le congrès a rejeté une motion assez vague présentée par son Président, pour affirmer que son objectif est très précisément la création d'un Etat fédéral européen doté d'une constitution libérale et démocratique. C'est à cet Etat qu'il incombera d'incarner la personnalité des nations européennes et de garantir l'unité de leur action sur le plan politique. Un tel objectif ne peut évidemment être atteint que par étapes, mais il faut que les solutions transitoires nécessairement adoptées en tiennent toujours compte.

Il est donc parfaitement clair que l'opposition s'apprête à attaquer vivement le Chancelier tant sur le plan de sa politique à l'égard de l'Est que sur celui de sa politique européenne. Elle dira que si, jusqu'à présent, les vues du gouvernement étaient identiques aux siennes sur le Plan Werner comme sur l'accélération des négociations avec les pays candidats à l'adhésion, l'accord dernièrement donné par Brandt à la version française de la politique européenne ne peut signifier qu'un ralentissement du processus de l'intégration économique et monétaire. De là à affirmer que ses craintes sont justifiées et que l'Ostpolitik a déjà provoqué un amoindrissement de la liberté de manoeuvre de la République Fédérale à l'Ouest, il n'y a qu'un pas qui ne manquera pas d'être franchi.

Ainsi, d'ailleurs, se voit clairement la corrélation étroite et directe qui existe entre les trois dominantes de la politique allemande, à savoir l'Ostpolitik, les négociations sur Berlin et la politique européenne. Selon l'opposition, l'attention portée par le Chancelier à ses négociations avec les pays de l'Est a entraîné un relâchement de son intérêt pour la politique européenne, laissée de plus en plus à la charge de hauts fonctionnaires. Si bien que le calendrier des réunions européennes a été établi sans qu'il soit tenu compte des nécessités dictées par la réalité politique. Le rythme trop rapide donné à l'Ostpolitik a oté à la politique à l'égard de l'Occident, et notamment de l'Europe, la priorité qui est la sienne. L'affirmation solennelle et réitérée de Brandt selon laquelle l'Ostpolitik prend sa source dans le développement bien compris de la politique d'intégration européenne est ainsi tenue pour un pur exercice de verbalisme, masquant une réalité fort différente.

Il est certain que des critiques de ce genre ne peuvent être balayées d'un simple geste de la main. L'Ospolitik a incontestablement monopolisé l'attention du gouvernement fédéral, au point que sa politique européenne s'en trouve réellement affectée. Il est non moins certain que quelques uns des conseillers de Willy Brandt traitent les questions européennes sans excès de zèle : ils estiment que la politique de détente à l'égard de l'Est a ouvert au pays un nouveau champ d'action qui rend moins urgents les problèmes de l'intégration européenne.

Au surplus, la vision d'une paix véritable en Europe - que personne d'ailleurs n'est capable de définir avec précision - exerce sur certains des hommes au pouvoir une telle fascination que pour parvenir à un nouvel ordre ils se déclarent prêts, le cas échéant, à lâcher du lest en matière de politique européenne. La diplomatie soviétique pousse d'ailleurs depuis peu jusqu'à Bonn sa propagande en faveur d'une coopération à l'échelle de la Grande Europe, tendant à enrayer la formation de "blocs" et à rendre possible la coopération technico-économique entre Etats dominés par des idéologies différentes.

Dans ce sens, un argument de nature à accentuer encore l'affaiblissement de la pression politique exercée en faveur de l'intégration européenne, est l'affirmation selon laquelle la formation plus ou moins acceptée d'un "bloc" de l'Ouest entrainera fatalement une formation identique à l'Est, l'Occident favorisant ainsi l'épanouissement de la doctrine Brejnev. Jusqu'il y a peu, personne à Bonn ne songeait à qualifier la CEE de "bloc" politique ou économique. Certains le font aujourd'hui, et ils confèrent ainsi à cette entité une influence perturbatrice dans la politique de détente.

Encore faut-il souligner que cet état d'esprit est loin d'être général chez les Sociaux-Démocrates pas plus que chez les Libéraux. Chez les Chrétiens-Démocrates il est totalement absent, bien que l'hostilité à l'Ostpolitik s'exprime parfois - mais plus fréquemment depuis peu - par des considérations à tendance nationaliste qui contredisent à leur tour, dans une certaine mesure, l'idée d'une Europe supranationale. Dans un tel enchevêtrement, la conversion de Willy Brandt aux thèses françaises n'est pas faite pour simplifier les choses.

Il est vrai que le Chancelier ne disposait que de peu de marge pour défendre à Paris ses propres idées, puisque la France tient l'un des leviers des négociations sur Berlin. Or sur la question berlinoise, les Allemands doivent obtenir une solution qui satisfasse à la fois l'URSS et les trois Occidentaux et qui, de plus, obtienne l'assentiment de la majorité de l'opinion allemande. Brandt justifie de cette manière le soin qu'il a apporté à ses conversations avec Moscou et Varsovie. En liant indissolublement la question de Berlin et les traités avec l'Est, il peut se prévaloir d'avoir influé de manière décisive sur la politique européenne de la République Fédérale. L'opposition juge au contraire cette situation dommageable non seulement aux intérêts de la CEE mais aussi à ceux de la République Fédérale. Le gouvernement risque d'avoir fort à faire pour parvenir à prouver le contraire.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES NEGOCIATIONS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.- Les suppléants des "Sept" ont tenu la semaine dernière deux séances essentiellement consacrées à deux problèmes :

- 1°) Harmonisation fiscale.- La Communauté a exprimé le souhait que la Grande Bretagne introduise la TVA trois ans plus tard après son adhésion. Entre l'adoption par les Six du principe de la TVA - en février 1967 - et son application effective dans quatre Etats membres (Belgique et Italie ayant bénéficié de "délais de grâce") le 1er janvier 1970, il s'est en effet écoulé moins de trois ans. La délégation britannique ne s'est pas laissée convaincre par cette argumentation. Elle estime que cinq ans lui seront nécessaires et évoque à ce sujet la notion de parallélisme préconisée par la CEE elle-même pour l'adaptation des candidats aux dispositions communautaires au cours de la période de transition. Les experts de la Commission vont prendre contact avec les experts britanniques pour approfondir ce dossier.

- 2°) Euratom.- L'adoption par la Grande-Bretagne du Traité d'Euratom et des accords qui en sont dérivés ne pose pas de problème particulier à la Grande-Bretagne. Mais Londres se refuse à acquitter le "droit d'entrée" dans la Communauté atomique que réclament les Six en contrepartie des connaissances et des réalisations financées depuis douze ans par les Etats membres et mises à la disposition des nouveaux venus. La Grande-Bretagne estime que cet "acquit" d'Euratom est soit techniquement dépassé, soit déjà public. Il y a sans doute là un fond de vérité mais, sur le plan des principes, la Communauté se doit de demander un "geste" à Londres.

Par ailleurs, les Six ont donné leur accord à la Grande-Bretagne pour proposer aux trois pays (Lesotho, Swaziland, Botswana) en Union douanière avec l'Afrique du Sud le même régime qu'aux autres Etats africains du Commonwealth, à savoir le choix entre l'Association "type Yaoundé", l'Association type "Est-africain" ou l'accord commercial.

Quant à la période de transition, élément essentiel de la négociation, il n'en a pas été question. C'est le 1er février, entre eux, que les Ministres des Affaires Etrangères des Six devaient en reparler, avant de retrouver le lendemain M. Geoffrey Rippon. Le Comité des Représentants Permanents des Six a longuement débattu ce problème à la fin de la semaine dernière. Cependant, au moment où les Ministres entraient en séance, il apparaissait qu'ils étaient très loin d'une position commune, et il était difficile de prévoir que la session ministérielle CEE-Grande-Bretagne du lendemain pourrait aboutir à des résultats décisifs.

Comment se présentait donc ce dossier de la période de transition ? Il convient de rappeler en premier lieu que la Communauté considère (ou considérerait, parce que certains sont prêts à revenir sur cette décision) que la période de transition est un tout et que la position à présenter à la Grande-Bretagne doit porter sur tous les problèmes de la période de transition. Ces problèmes sont de deux ordres :

- 1°) Les problèmes de "rattrapage" (suppression des droits intracommunautaires, alignement sur le TEC, prix agricoles). Après avoir demandé une période de transition de trois ans pour l'industrie et de six ans pour l'agriculture, Londres s'est rangé à l'avis des Six et a retenu le principe d'une période de transition unique de cinq ans. Mais, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que selon le calendrier proposé par les Britanniques, les droits de douane industriels seraient supprimés en trois ans à concurrence de 80 %, alors que pour les produits agricoles soumis à droits de douane (par exemple la viande bovine), au début de la dernière année de la période de transition, les Anglais devraient encore accomplir la moitié du rapprochement : ce rapprochement ne serait, en fait, accompli qu'au bout de six ans et quelques mois (par le jeu des campagnes agricoles). Tout laisse supposer que c'est selon le même schéma que Londres envisage - en y ajoutant une notion de souplesse - de s'aligner sur les prix agricoles européens, encore que rien n'ait été dit à ce sujet. Cette distorsion n'a évidemment rien à voir avec le "parallélisme adéquat" prévu par la Communauté.

Les Six ne sont pas tellement loin d'une position commune dans ce domaine. Les points encore à régler relèvent moins de divergences entre Etats membres que d'hésitation sur certaines notions techniques, mais malgré tout importantes, comme le degré de préférence communautaire à introduire dans le mécanisme au début de la période de transition.

La Communauté peut donc répondre à la Grande-Bretagne sur le calendrier tarifaire et le calendrier agricole (qu'elle conçoit à l'intérieur d'une véritable période de cinq ans). Mais le problème est ailleurs. Si l'on s'en tient à la décision de considérer "globalement" la période de transition, il n'est pas possible de scinder la négociation. Il faut donc que les Six attendent de s'être mis d'accord sur le second volet de la période de transition : le financement. Or, dans ce dernier domaine, ils ne sont pas au bout de leurs peines. C'est la raison pour laquelle plusieurs Etats membres, soucieux de voir la négociation progresser rapidement, alors que pour le moment elle piétine, voudraient engager avec les Anglais la négociation sur les questions tarifaires et agricoles. Les Français, qui sont ceux ayant le plus à perdre dans un découpage de la négociation, en seraient d'accord à la condition qu'il soit entendu que la période de transition a une durée unique de cinq ans, et donc que tout ce qui se fera dans la négociation tarifaire est soumis à cette "réserve" générale. On en revient au problème le plus délicat :

- 2°) Le financement, c'est-à-dire les modalités de l'adaptation de la Grande Bretagne aux règles du financement communautaire définitivement adoptées par les Six à la fin de l'année 1969. Londres a précisé sa position de la façon suivante :

- période de transition d'une durée de cinq ans, prolongée par trois années de "correctifs";
- participation équivalente la première année à 3 % du budget européen;
- participation comprise au bout de cinq ans entre 13 et 15 %;
- participation maximum au bout de 8 ans : 15,9 %;
- application ensuite, intégralement, du système de la préférence communautaire et des ressources propres;
- mais existence d'une sorte de clause de sauvegarde assurant que la contribution britannique n'atteindra pas un niveau "intolérable".

La réaction générale, mais officieuse des Six, est que ces propositions sont inacceptables. Une contribution de 3 % la première année ne permettrait pas à la Grande-Bretagne de participer aux décisions communautaires. Une participation de 15,9 % au bout de huit ans est beaucoup trop éloignée du chiffre qui résulterait - et devrait résulter dès la neuvième année - de l'application intégrale par la Grande-Bretagne des règles européennes, soit 23 % au moins. Ce qui revient à dire que l'acceptation par les Anglais des principes du financement n'est pas "crédible". Les Etats membres imaginent difficilement que la Grande-Bretagne puisse faire, au bout de huit ans, le saut de 15,9 à 23 %. Ils y croient d'autant moins que Londres a réclamé une clause de sécurité, et qu'elle pourrait l'invoquer pour, précisément, éviter ce "saut".

Mais entre cette réaction générale et une position commune de négociation, il y a une marge sérieuse. Il ne suffit pas de dire aux négociateurs anglais que leurs propositions ne sont pas acceptables; encore faut-il pouvoir leur dire ce que la Communauté leur demande d'accepter. Les Six, à ce sujet, sont très loin d'un accord. En ce qui concerne la durée de la période de transition par exemple, la France et la Commission ne parlent que de cinq ans; les autres Etats membres, par contre, envisagent, avec des nuances, l'octroi de correctifs pendant trois ans. En ce qui concerne la contribution la première année, la France, s'appuyant sur le document de la Commission, veut que la Grande-Bretagne soit immédiatement intégrée au système communautaire, ce qui revient à une contribution de 21,5 %. L'Italie pour sa part ne parle que de 6 %. Quant au point d'arrivée, au bout de cinq ans, si les Italiens proposent 18 %, les français veulent laisser jouer simplement les règles prévues en 1969, ce qui amènerait la contribution britannique aux environs de 23 %.

Enfin, la clause de "sauvegarde", de "sécurité" ou de "révision" est un sujet délicat. Que veulent exactement les Anglais ? Nul ne le sait encore de façon précise. S'il s'agit de se prémunir contre la situation la plus prévisible - des difficultés de balance de paiements - il y a le Traité de Rome et son article 108, qui constitue la

meilleure des garanties. Sinon que pourrait être la nature de la clause ? De révision ? Cela paraît difficile puisque le Règlement financier est définitif, et qu'en tout état de cause une révision ne pourrait intervenir qu'à l'unanimité.

Dans ces conditions, il est facile de se rendre compte que les Six ont encore besoin de quelques semaines avant d'accorder leurs violons et que cela ne se fera pas sans "fausses notes". Si, pour le moment, le pessimisme n'est pas de mise, il convient malgré tout de ne pas exclure quelques tensions entre Etats membres.

REUNION DU CONSEIL AGRICOLE.- La réunion du Conseil de Ministres de l'Agriculture, tenue la semaine dernière à Bruxelles sous la présidence de M. Michel Cointat, le nouveau Ministre français, n'a pas donné lieu à des décisions spectaculaires. Il convient cependant de noter que les Ministres ont approuvé les neuf Règlements d'application qui permettent le fonctionnement du Marché Commun des produits de la pêche depuis le 1er février. Ces règlements ont trait aux prix des produits, aux restitutions, aux normes de qualité, aux groupements de producteurs. Les autres problèmes à l'ordre du jour - prime de non commercialisation du lait, fromages de garde, régionalisation de l'intervention dans le secteur du porc - ont été rapidement traités, sans conclusion. De même fut-il question, en marge du Conseil, du rattrapage par la France des prix européens de certains céréales, en relation avec la suppression des montants compensatoires pour la viande de porc et les volailles.

L'attention des milieux européens était déjà, en fait, concentrée sur les propositions de prix et de mesures structurelles que la Commission va formuler la semaine prochaine. Le COPA (Comité des Organisations professionnelles agricoles de la CEE) a été reçu, à ce propos, successivement par M. Malfatti, Président de la Commission, et M. Cointat, président du Conseil. Les représentants paysans ont souligné qu'une hausse de prix était devenue obligatoire face à la détérioration du revenu des paysans, détérioration qui, pour le moment, n'a toujours pas été combattue au niveau socio-structurel. Il semble que la Commission suggèrera quelques hausses de prix (viande bovine, produits laitiers, orge et blé). Ces hausses, si elles se confirment, constitueront un événement important dans la vie agricole européenne. Le prix du blé, notamment, n'a pas été modifié depuis 1964.

On peut s'interroger sur les réactions "internationales" aux propositions de la Commission et, plus particulièrement, sur les réactions britanniques. La hausse du prix de la viande et du lait sera certainement exploitée par le club "anti-marché commun". Au demeurant ces propositions vont commencer par susciter des réactions "passionnées" parmi les Etats membres. Il faut, par exemple, s'attendre à une position extrêmement dure de l'Italie, opposée aux hausses et comptant se faire "payer" d'éventuelles concessions dans le secteur des mesures structurelles.

L'AIDE ALIMENTAIRE OCTROYEE PAR LA CEE.- Pour la campagne 1970/71, la Communauté a reçu des demandes d'aide alimentaire pour un montant de 2,65 millions de tonnes de céréales, dépassant très largement l'engagement global auquel elle a souscrit en 1967 (1.035.000 tonnes) dans le cadre de la Convention internationale d'aide alimentaire aux pays en voie de développement. Ces demandes font actuellement l'objet d'un examen au sein du Conseil sur la base d'une communication de la Commission remontant à la fin du mois de décembre.

La Commission vient de faire le point de la contribution européenne, au moment où certains "tirages" se produisent à Genève quant au renouvellement de l'accord (URSS et USA n'y paraissant guère favorables). L'engagement global de la CEE est mis en oeuvre pour partie sous forme d'actions communautaires, pour partie sous forme d'actions bilatérales réalisées par chacun des Etats membres. Les modalités d'intervention sont de deux sortes : "normales" ou dites "de secours d'urgence".

En ce qui concerne les actions de la Communauté en tant que telle (actions communautaires), une quinzaine de pays, d'Asie et d'Afrique principalement, ont bénéficié jusqu'à présent de l'aide alimentaire en céréales, soit à titre direct, soit par l'intermédiaire d'institutions internationales (Joint Church Aid, Croix Rouge) : (1) pour la campagne 1968-69, des actions communautaires ont été décidées en faveur de six pays ainsi que de dix institutions charitables pour un montant total de 301.000 tonnes, soit 29 % de l'engagement annuel global. Le reste (71 %) a été distribué par les Etats membres au titre de l'aide bilatérale; (2) pour la campagne 1969-70, dix pays et deux organismes ont été les bénéficiaires des aides communautaires, pour un montant de 336.900 tonnes (32 % du total), le reste ayant fait l'objet d'engagements bilatéraux. C'est la R.A.U. qui a le plus largement bénéficié de l'aide alimentaire européenne (au titre des aides bilatérales) : 394.000 tonnes pour deux campagnes. Viennent ensuite la Turquie (251.500 tonnes), le Pakistan (236.000 tonnes), l'Indonésie (224.500 tonnes) et l'Inde (179.000 tonnes). (3) Pour 1970-71, en dehors des actions de secours d'urgence déjà décidées par le Conseil (Jordanie 15.000 t., Pakistan 35.000 t., Pérou 15.000 t., Turquie 28.600 t.), l'Indonésie a déjà demandé 216.000 t. de céréales, la RAU 451.000 tonnes, la Turquie 300.000 t., etc.

LES DEPENSES DE STRUCTURE AGRICOLES DANS LA CEE.- Le FEOGA (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole) a distribué depuis 1964, \$ 348,7 millions pour contribuer à l'amélioration des structures de production agricole, montant correspondant à un financement de l'aide de 24,5 %. Ce qui signifie que les dépenses d'amélioration structurelle aidées par la Communauté doivent être multipliées par quatre. Telle est la réponse faite par la Commission à la question d'un parlementaire européen.

Au total, 1661 projets ont été financés par Bruxelles sur un total de 2.512 dossiers introduits auprès du FEOGA. C'est l'Italie qui arrive en tête des pays bénéficiaires : 682 projets pour un montant de \$ 117,8 millions. L'Allemagne vient ensuite (367 projets pour

\$ 98 millions) précédant la France (295 projets pour \$ 76,8 millions), les Pays-Bas (150 projets, \$ 27,9 millions), la Belgique (156 projets, \$ 25,7 millions) et le Luxembourg (11 projets, \$ 2,2 millions).

LA COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.- Quinze pays européens ont déjà fait connaître leur accord aux propositions de la Communauté en vue de l'établissement de liens d'étroite coopération en matière scientifique et technique. Ce nombre passera prochainement à 18 avec l'adhésion de la Yougoslavie, de la Grèce et de la Finlande, voire à 19 avec celle de la Turquie.

Le groupe ad hoc des hauts fonctionnaires s'est réuni la semaine dernière pour examiner une série de problèmes horizontaux, c'est-à-dire touchant à l'ensemble des actions dont la réalisation est envisagée par les pays participants. Il s'agissait essentiellement des questions relatives aux modalités juridiques et financières des actions à entreprendre, au régime de la propriété industrielle et aux octrois de licences. Le groupe, qui avait envisagé d'abord d'élaborer une sorte de Convention commune de coopération dont les dispositions auraient été éventuellement complétées par des clauses particulières selon la nature des actions entreprises, a constaté rapidement qu'une solution d'ensemble ne pourrait être mise sur pied qu'après un examen détaillé de ces actions, qui sont au nombre de 47 au total.

Le groupe s'est efforcé d'autre part d'arriver à l'élaboration d'un statut commun d'action concertée par l'intermédiaire d'une formule de coopération volontaire fondée sur la coordination d'actions nationales et financées sur Fonds publics nationaux, mais auxquelles s'ajouteraient des actions communes concertées entre pays participants. Là encore, la complexité des problèmes juridiques, de financement, d'organisation et relatifs à la propriété industrielle a fait obstacle à un accord et la question a été renvoyée, elle aussi, à une nouvelle réunion prévue pour les 19 et 20 avril.

Le groupe a entendu enfin un rapport sur l'état des travaux des différents groupes et sous-groupes d'experts chargés de l'élaboration de projets précis concernant les 47 actions retenues pour la coopération scientifique et technique européenne. Il est probable que la conférence ministérielle a quinze qui devra marquer l'achèvement de la deuxième phase des travaux et ouvrir ainsi la voie à la phase des réalisations ne pourra se tenir que fin été-début automne alors que, primitivement, elle avait été prévue pour le début 1971.

INDUSTRIE ET SOCIÉTÉ.- La Commission envisage l'organisation au printemps 1972 d'une grande conférence sur le thème de l'industrie et de la société dans la Communauté. Cette conférence à laquelle seraient invités les partenaires sociaux ainsi que des personnalités du monde scientifique et universitaire choisies pour leurs compétences prendrait pour principaux sujets de discussion : (a) les voies de développement de l'industrie européenne; (b) la réduction des disparités sociales et régionales dans la Communauté; (c) les besoins collectifs et la qualité de la vie; (d) l'effort technologique de la Communauté et l'internationalisation de l'industrie; (e) le développement industriel du tiers monde : responsabilité et conséquences pour la Communauté. La décision définitive sur la date et le lieu de cette conférence sera prise prochainement.

E U R O F L A S H

- P. 14 - ASSURANCES - Allemagne: Concentration au profit de COLONIA NATIONAL VERSICHERUNG; Nouvelle filiale pour INDUNA ALLGEMEINE VERSICHERUNG. Pays-Bas: Association anglo-britannique dans ECONOMIC EUROPA VERZEKERINGS. Suisse: WÜRTEMBERGISCHE FEUER-VERSICHERUNGS cède ses intérêts à "ZURICH-VERSICHERUNGS.
- P. 15 - AUTOMOBILE - France: NOUVELLE LILLOISE AUTOMOBILE est filiale de CHRYSLER FRANCE; SICOFRAM est créée par RENAULT.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: DEUTSCHE JINGRAP BAUGESELLSCHAFT est d'origine yougoslave. France: Association CIMENTS FRANCAIS/CIMENTS LAFARGE/POLIET & CHAUSSON dans OMNIUM DU CIMENT; Rapprochement INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES MARBRES, PIERRES & GRANITS/CARRIERES & SCIERIES DE FRANCE. Grande-Bretagne: LA MAISON ROUGE ouvre une succursale à Londres.
- P. 16 - CAOUTCHOUC - Allemagne: Rapprochement PHOENIX GUMMIWERKE/CONTINENTAL GUMMIWERKE. Italie: TRELLEBORGS GUMMIFABRIKS s'installe à Turin.
- P. 17 - CHIMIE - Allemagne: Association néerlandaise-allemande dans RESICOAT. Belgique: Simplification des intérêts d'ANSUL. France: Les apports de LESIEUR-COTELLE à HENKEL FRANCE; UGINE KUHLMANN développe FRANCAISE DE FONDERIES & ACIERIES ELECTRIQUES. Grande-Bretagne: Accord commercial UGINE KUHLMANN/KINGSLEY & KEITH CHEMICAL GROUP. Italie: DUPLI-COLOR ITALIA est filiale de KURT VOGELSANG. Pakistan: Projets industriels de FARBWERKE HOECHST.
- P. 18 - COMMERCE - Allemagne: BAUER INTERNATIONAL (EUROPA) passe sous contrôle canadien; GERASIA EX- & IMPORTGESELLSCHAFT est d'origine coréenne. France: DRAGE'S LTD ferme sa filiale de Paris.
- P. 19 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France: Les accords GENERAL ELECTRIC TECHNICAL SERVICES/SNECMA.
- P. 19 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: "DE OUDE DELFT" développe sa filiale FRANKE & C°. France: BINDER MAGNETIC est à capital allemand; A.R.O. passe sous le contrôle d'INDUSTRIE WERKE KARLSRUHE AUGSBURG; Création de MERLIN-GERIN-ALES. Grande-Bretagne: SIEMENS dénonce certains accords avec COLE ELECTRONICS. Yougoslavie: Projets industriels de PROJECTEURS CIBIE.

- P. 20 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: NAPCO INDUSTRIES et EXCELLON INDUSTRIES s'installent à Francfort, et SAUNIER DUVAL à Frechen; F.B. KRØLL MASKINFABRIK ferme sa filiale de Düsseldorf; GOTTFRIED WACHT-VERGER passe sous le contrôle indirect de MAN; Réorganisation de certaines structures d'INDUSTRIE-WERKE KARLSRUHE AUGSBURG; Concentration au profit de DIAG. Belgique: J. DE REUS BELGIE est à capital néerlandais. France: PUTZMEISTER MASCHINENFABRIK s'installe à Créteil/Val-de-Marne, et GUHDO à Mulhouse; KARL KÄSSBOHRER développe sa filiale de Pavillons-sous-Bois/Seine-St-Denis; Accord OMITA SpA/ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE MULHOUSE. Italie: Une concentration donne naissance à AEROSICULA METALMECCANICA. Pays-Bas: LAURA & VEREENIGING reprend divers actifs à ANKER KOLEN. Suisse: SOLYVENT-VENTEC s'installe à Zurich.
- P. 24 - EDITION - Allemagne: BERTELSMANN se défait de son contrôle sur CONSTANTIN FILM; DIALOG VERLAG passe sous le contrôle d'AXEL SPRINGER. France: HERACLIO FOURNIER ouvre une succursale à Paris. Italie: NUOVA EDITTRICE STAMPA COMMERCIALE prend 50 % dans EDITORIALE MONDO ECONOMICO; Création de BOLAFFI-MONDADORI.
- P. 25 - ELECTRONIQUE - Allemagne: SYSTEMS INTERNATIONAL s'installe à Francfort. Belgique: KINGS ELECTRONICS s'installe à Bruxelles. France: SANYO ELECTRIC s'installe à Asnières/Hts-de-Seine; Création de HAVAS-INFORMATIQUE. Italie: Deux filiales électroniques pour EFIM.
- P. 26 - ENGINEERING - Allemagne: Une filiale d'engineering pour KORF-MIDLAND ROSS. France: LINDE ferme une filiale à Paris.
- P. 26 - FINANCE - Allemagne: STADTWERKE DUISBURG développe DUISBURGER VERSORGUNGS. Autriche: BANQUE OCCIDENTALE POUR L'INDUSTRIE & LE COMMERCE et BANCO DI SICILIA participent à la création de CENTROPA FINANZIERUNGSVERMITTLUNGS. Belgique: CHASE MANHATTAN BANK ouvre une seconde succursale à Bruxelles. France: Les projets de BANQUE DE ROUMANIE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR; GUY BUTLER C° LTD s'installe à Paris; Création du GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE CREDIT NATIONAL SODECCO. Luxembourg: BANQUE DE BRUXELLES devient actionnaire de FINANCIERE EUROPEENNE; HAIGHTON & RUTH prend un intérêt dans DESTREM LUXEMBOURG; SEMACO est filiale de FIRST NATIONAL CITY BANK; FEMIS BANK appartient à OWEL & C°; Création de VULPERA.
- P. 29 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: PETER DOMINIC LTD s'installe à Oberhausen-Sterkrade; DEUTSCHE BANK se défait de ses intérêts dans EICHBAUMWERGER BRAUEREIEN. Belgique: Association ARTOIS/PIEDBOEUF pour la reprise de BRASSERIE DE GHLIN. Italie: DANZA est d'origine grecque. Pays-Bas: BEATRICE FOODS prend le contrôle de TEN DOESSCHATE, et TRAWIGO celui de SACHS & C°.

- P. 30 - METALLURGIE - France: STAVANGER-FRANCE est à capital norvégien. Italie: J.A. HENCKELS ZWILLINGSWERK s'installe à Milan, comme THE TITAN INDUSTRIAL. Norvège: Association germano-norvégienne dans VIGELANDS METAL REFINERIES. Pays-Bas: RUBBENS NEDERLAND est à capital belge; HUNTER DOUGLAS devient majoritaire dans NED. ALUMINIUM MIJ.
- P. 31 - PAPIER - Belgique: ETS. DE GRAEVE passe sous le contrôle de LAMSON INDUSTRIES. Pays-Bas: TILLOTSON & SON s'installe à Amsterdam.
- P. 32 - PARFUMERIE - France: CENTREX est filiale de L'OREAL.
- P. 32 - PHARMACIE - Allemagne: DR. HERMANN THIEMANN passe sous le contrôle d'AKZO.
- P. 33 - PLASTIQUES - Autriche: WERT-KUNSTSTOFFWERKE ouvre une succursale à Bludenz. France: TOTAL CHIMIE devient l'associé de S.N.P.A. dans POLYPAPIER. Grande-Bretagne: Une licence BAYER pour BUKFLEX PROCESSES. Italie: HOECHST prend le contrôle de SARA.
- P. 34 - PUBLICITE - France: DOLCI transforme en filiale sa succursale de Paris. Italie: PROMOFARM est à capital suisse. Suisse: Association germano-américaine dans TEAM & B.B.D.O. INTERNATIONAL.
- P. 34 - TABAC - Allemagne: BRITISH AMERICAN TOBACCO prend le contrôle absolu de GARBATY CIGARETTENFABRIK.
- P. 35 - TEXTILES - Allemagne: Simplification des intérêts de BURLINGTON INDUSTRIES; RENE SCHAAD est à capital suisse. Espagne: Association italo-espagnole dans BASSETTI ESPANOLA. France: DEBAISE-HENNECART ferme sa filiale VRAMAN; Simplification de certains intérêts de CELANESE; D.M.C. négocie la prise du contrôle de FILATURES & TISSAGES DE FLERS.
- P. 36 - TOURISME - Allemagne: UNIWORLD est filiale d'INTERNATIONAL INDUSTRIES. France: Constitution définitive d'EUROPEAN HOTEL CORP. (E.H.C.) FRANCE.
- P. 37 - TRANSPORTS - Allemagne: RHENUS GES. FÜR SCHIFFFAHRT prend le contrôle de GÜTERFERNVERKEHR NIEHAUS, et RHENUS LUFTTRANSPORT ouvre deux succursales. France: ETS VANDERVORST & CIE est à capital belge. Luxembourg: Association suédo-britannique dans DTT NETWORK HOLDINGS. Pays-Bas: Association néerlandais-israélienne dans DAMMERS & VAN DER HEIDE & C° AGENTUREN (AMSTERDAM); Association "HOLLAND AMERIKA LIJN"/BRITISH & IRISH STEAM PACKET.
- P. 38 - DIVERS - Allemagne: SCHILDKRÖT réorganise ses intérêts dans le secteur des jouets. France: W. EPP (matériels médicaux) est à capital allemand, comme ORGA-FRANCE (prestation de services).

ASSURANCES

(598/14) Une association paritaire ayant pour objet de couvrir les risques "Transport" au Benelux a été négociée entre la filiale à Londres ECONOMIC INSURANCE C° LTD (acquise en 1970) du groupe de transports maritimes FURNESS, WITHY & C° LTD (cf. n° 533 p.45) et la compagnie de Rotterdam HOLLANDSCHE VERZEKERING-MIJ. "DE HANDEL" N.V., membre du groupe FURNESS N.V. de Rotterdam (cf. n° 581 p.45).

Il en est né à Rotterdam une affaire du nom d'ECONOMIC EUROPA VERZEKERINGS MIJ. N.V. (capital placé de Fl. 2,5 millions), dirigée par la filiale locale FURNESS SCHEEPVAART- & AGENTUR MIJ. N.V. (cf. n° 498 p.39) du partenaire néerlandais.

(598/14) Ayant décidé de cesser ses activités en Suisse, le groupe d'assurances de Stuttgart WÜRTTEMBERGISCHE FEUER-VERSICHERUNGS AG (cf. n° 594 p.13) a négocié la cession de son portefeuille, constitué principalement de polices "Automobiles", au groupe "ZURICH"VERSICHERUNGSGESELLSCHAFT AG de Zurich (cf. n° 546 p.19).

(598/14) Le groupe d'assurances de Berlin INDUNA ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG (cf. n° 535 p.17) s'est donné une filiale spécialisée dans les "Risques Auto", VdK VERSICHERUNG DES KRAFTVERKEHRS AG (Berlin) au capital de DM. 3 millions, dirigée par MM. Horst Bersler et Eckart Dölberg.

Animée par MM. H. Wanninger, K.O. Appel, K. Behrend et K. Lingnau, la fondatrice contrôle également la compagnie "Vie" INDUNA VEREINIGTE LEBENSVERSICHERUNG aG FÜR HANDWERK, HANDEL & GEWERBE (Hambourg).

(598/14) Contrôlé par la BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (Cologne), le groupe d'assurances COLONIA NATIONAL VERSICHERUNG AG de Cologne (cf. n° 580 p.20) a procédé à une nouvelle simplification de structures en absorbant sa filiale WESTDEUTSCHE SCHLACHTVIEHVERSICHERUNG GmbH (Köln), spécialisée dans l'assurance du bétail.

AUTOMOBILE

(598/15) Poursuivant la mise en place de son réseau de concessionnaires, la compagnie CHRYSLER FRANCE SA de Paris (groupe CHRYSLER CORP. de Detroit) a chargé ses filiales de Paris STE DE GESTION & DE PROSPECTION SA et STE IMMOBILIERE CENTRALE GALLIENI SA de constituer à Lille la STE NOUVELLE LILLOISE AUTOMOBILE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Jean Caillibote et que dirige M. Philippe Gosselin.

Les mêmes fondatrices ont déjà dernièrement constitué la STE DE COMMERCE AUTOMOBILE SA et la STE NOUVELLE PARIS-SUD-EST-AUTOMOBILES SA de Paris (cf. n° 596 p.15) ainsi que la société DOUAI NORD AUTOMOBILES SA de Douai/Nord (cf. n° 592 p.18).

(598/15) La REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 597 p.15) s'est donnée une filiale immobilière (SICOMI) à Paris, STE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION FRANCAISE POUR L'AUTOMOBILE & LA MECANIQUE-SICOFRAM SA (capital de F. 20 millions), que préside M. Bernard Dumas de Raule et dont elle partage le contrôle avec sa filiale SOFEXI-STE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE SA.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(598/15) L'entreprise de matériaux de construction (pierre, plastique, métal, etc...) LA MAISON ROUGE SA de Bruxelles a ouvert à Londres une succursale que dirige M. C. Walken.

(598/15) Des intérêts de Belgrade portés notamment par M. Slavko Reks ont été à l'origine à Mannheim de la firme de promotion immobilière, architecture et construction DEUTSCHE JINGRAP BAUGESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 50.000).

(598/15) Une fusion est à l'étude entre les entreprises françaises de sciage, façonnage et commerce de marbre, pierre et granit STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES MARBRES, PIERRES & GRANITS SA de Pantin/Seine-St-Denis (affiliée pour près de 25 % au groupe LA PATERNELLE SA - cf. n° 589 p.20) et CARRIERES & SCIERIES DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 197 p.23).

(598/16) Les groupes cimentiers STE DES CEMENTS FRANCAIS SA de Guerville/Yvelines (cf. n° 573 p.15), POLIET & CHAUSSON SA de Paris (cf. n° 597 p.16) et CEMENTS LAFARGE SA de Paris (cf. n° 594 p.14) se sont associés pour créer l'entreprise de production, distribution et transports de béton et autres liants hydrauliques OMNIUM DU CIMENT SA (Paris) au capital de F. 1,2 million.

CEMENTS FRANCAIS a, par ailleurs, définitivement reçu de son homologue CEMENTS PORTLAND DE ROMBAS & D'HAGONDAGE SA (Paris) - filiale, à travers la compagnie SPAMCO SA, du groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly (cf. n° 573 p.15) - ses actifs industriels de Moselle (cimenteries de Rombas et d'Hagondage, carrières de Malancourt, de Pierrevillers et de Montois et dépôt de Carling), des Ardennes (dépôts de Nouzonville et de Lum), du Bas-Rhin (dépôts de Strasbourg), du Haut-Rhin (dépôts de Mulhouse), de l'Essonne (dépôts de Wissous) et de la Seine-St-Denis (dépôts de Stains); en rémunération de ces apports - évalués (bruts) à F. 61,1 millions - il a porté son capital à F. 214,04 millions et est devenu affilié pour 7,8 % à la société apporteuse.

CAOUTCHOUC

(598/16) Le groupe suédois de transformation caoutchoutière TRELLEBORGS GUMMIFABRIKS A/B de Trelleborg (cf. n° 571 p.22) a renforcé ses intérêts en Italie en installant à Turin une filiale commerciale, TRELLEBORG SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. Ake Stahlbrandt.

Déjà présent dans ce pays avec la société STEFA SpA de Turin (cf. n° 524 p.32), que contrôle directement la filiale STEFA INDUSTRI A/B (Landskrona), le groupe suédois possède des filiales et affiliées à Hoogezand-Sappemeer/Pays-Bas, Paris, Hambourg, Bruxelles, Francfort, Bâle, Vienne, Londres, Oslo, etc... Il est lié par des accords techniques avec le groupe B.F. GOODRICH C° d'Akron/Ohio (cf. n° 577 p.18), qui détient par ailleurs chez lui une importante participation.

(598/16) Le groupe PHOENIX GUMMIWERKE AG (Hambourg-Harburg) - où le groupe américain FIRESTONE TIRE & RUBBER C° (Akron/Ohio) a décidé récemment de céder sa participation de près de 26 % (cf. n° 592 p.21), avec option pour les principaux actionnaires, MUNCHENER RÜCKVERSICHERUNGS AG et le groupe familial MORITZ SCHULTZE, ERBEN - s'apprête à négocier les conditions d'un rapprochement et d'une coopération industrielle et commerciale avec le premier groupe allemand de caoutchouc manufacturé, CONTINENTAL GUMMI WERKE AG de Hanovre (cf. n° 590 p.20).

CHIMIE

(598/17) Spécialiste en République Fédérale de vernis, laques, aérosols et produits chimiques d'entretien pour automobiles notamment, la compagnie KURT VOGELSANG GmbH d'Hassmersheim-Mosbach/Neckar (cf. n° 556 p.35) a formé à Milan une filiale de vente, DUPLI-COLOR ITALIA SpA (capital de Li. 40 millions), dirigée par M. Roland R. Zuegg, et où elle est associée à sa filiale suisse DUPLI-COLOR AG (Hinwil/Zurich).

D'origine suisse et contrôlée par la société de portefeuille VOGELSANG HOLDING AG (Schwerzenbach/Zurich), la fondatrice a plusieurs filiales DUPLI-COLOR à l'étranger, notamment à Levallois/Hts-de-Seine (France), Vienne et Barcelone.

(598/17) Le groupe américain de matériels de lutte contre l'incendie ANSUL C° (Marinette/Wisc.) a rationalisé ses intérêts à Bruxelles en fusionnant la compagnie TUREX SA - dont il s'est récemment assuré le contrôle (cf. n° 533 p.24) - avec sa filiale ANSUL INTERNATIONAL SA au profit de celle-ci.

Chez les Six, le groupe est également présent aux Pays-Bas avec une filiale à Naarden, ANSUL INTERNATIONAL NEDERLAND N.V.

(598/17) La filiale à Amsterdam AKZO CHEMISCHE DIVISIE N.V. (cf. n° 569 p.19) du groupe chimique, pharmaceutique et textile d'Arnhem AKZO N.V. (cf. n° 597 p.18) a conclu une association paritaire avec le groupe de Stuttgart ROBERT BOSCH GmbH (cf. n° 594 p.19) pour la fabrication de résines et revêtements en poudre pour la protection des surfaces. Le cadre en sera une filiale commune à Reutlingen, RESICOAT GmbH (capital de DM. 6 millions).

La Division enduits chimiques d'AKZO, qui occupe plus de 6.000 personnes en Europe, était déjà représentée en République Fédérale par la firme de Stuttgart LESONAL-WERKE CHR. LECHLER & SOHN NACHF. (cf. n° 536 p.20), dotée d'une filiale à Elixhausen/Autriche AUSTRO-LESONAL GmbH. Ses autres intérêts en Europe dans cette branche sont les sociétés SIKKENS au Benelux et ASTRAL en Italie et en France.

(598/17) Le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. n° 592 p.23) renforcera ses intérêts au Pakistan - une filiale à 52 % HOECHST PHARMACEUTICALS LTD (Chittagong) - avec l'implantation à proximité de Karachi d'une usine de pigments pour imprimerie et vernis, dispersions plastiques et produits de base pour pharmacie. Cette unité, opérationnelle en 1972, sera gérée par une filiale (55 %) en cours de création, en association avec des intérêts locaux.

(598/18) Le groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 595 p.34) a confié la représentation exclusive au Royaume-Uni de ses produits dérivés d'acétylène (marque "Sida"), au KINGSLEY & KLEITH CHEMICAL GROUP LTD (Croydon/Surrey), avec lequel il était déjà lié par des accords commerciaux. Ce dernier est déjà agent et distributeur en Grande-Bretagne de nombreuses firmes étrangères : notamment PRB SA (Woluwe-St-Pierre), DIA PROSIM SA (Vitry/Val-de-Marne), ALLIED CHEMICAL CORP. (New York), HOOKER CHEMICAL CORP. (New York), SHERWIN WILLIAMS C° (Cleveland/Ohio), etc...

Le groupe français a par ailleurs fait apport de participations de 48 % dans la STE ELECTROMETALLURGIQUE DU CENTRE SA (capital de F. 3,2 millions), 36,2 % dans la STE DES ETS KELLER & LELEUX SA (F. 9,1 millions), 33,19 % dans la STE DES PRODUITS INDUSTRIELS DU RHONE SA (F. 0,5 million) et 24,88 % dans la CIE UNIVERSELLE D'ACETYLENE & D'ELECTRO-METALLURGIE SA (F. 7,7 millions), à sa filiale STE FRANCAISE DE FONDERIES : ACIERIES ELECTRIQUES SA de Paris (cf. n° 574 p.35) qui, en rémunération de ces apports - évalués, bruts, à F. 12 millions - a élevé son capital à F. 10,6 millions.

(598/18) Le regroupement (cf. n° 560 p.21) des activités "détergents en poudre" en France des groupes chimico-alimentaire CIE FINANCIERE LESIEUR SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. n° 597 p.20) et chimique HENKEL GmbH de Düsseldorf (cf. n° 594 p.17) est devenu effectif. La filiale LESIEUR-COTELLE SA (cf. n° 590 p.21) du premier a fait apport de ses actifs spécialisés - notamment son usine de Reims qui produit les détergents en poudre "Crio", "Comète", "Super-Croix", et "Mir poudre" ainsi que les produits liquides "Ken", "Bref ammoniaqué", "Adoucissant 808" et "D.D. 80" - à la filiale du second, HENKEL FRANCE SA (Bagneux/Hts-de-Seine).

En rémunération de cet apport - évalué, net, à F. 20 millions - celle-ci, qui avait déjà vu son capital porté à F. 110 millions par sa compagnie-mère, l'a élevé à F. 130 millions, et LESIEUR-COTELLE en est devenue actionnaire pour 15,4 %.

COMMERCE

(598/18) Le groupe de commerce international en produits agricoles BAUER INTERNATIONAL CORP. de New York (cf. n° 547 p.31), qu'anime M. John P. Bauer, a cédé sa filiale de Francfort BAUER INTERNATIONAL (EUROPA) GmbH (cf. n° 545 p.28) au groupe canadien TOWN & COUNTRY SALES LTD (Montréal).

Le groupe américain, qui reste présent chez les Six avec une filiale sous son nom à Bruxelles, et qui garde le contrôle à Francfort de la société TRANSCONTINENTAL PACKING (EUROPA) GmbH (cf. n° 447 p.32), prépare par ailleurs l'installation d'une filiale à Paris. Ses autres affiliées sont notamment les firmes de Zurich AG FÜR AGRARHANDEL & FINANZIERUNG et de New York PROTEIN RESEARCH & DEVELOPMENT CORP. et TRANSCONTINENTAL PACKING CORP.

(598/19) Membre du groupe SLATER WALKER SECURITIES LTD de Londres, la compagnie de grands magasins, bazars, etc... DRAGE'S LTD (cf. n° 444 p.33) a mis fin aux activités de sa filiale de Paris DRAGE'S (FRANCE) SA.

(598/19) Des intérêts sud-coréens portés par M. Sai Wha Chung (Séoul) ont été à l'origine à Francfort de la firme d'import-export et représentation commerciale GERASIA EX- & IMPORTGESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Keun Kook Choi (Hoechst-Francfort).

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(598/19) Aux termes d'un accord conclu entre les compagnies GETSCO-GENERAL ELECTRIC TECHNICAL SERVICES C° INC. (groupe GENERAL ELECTRIC C° de New York - cf. n° 593 p.25) et SNECMA-STE NATIONALE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIONS SA de Paris (dont M. René Ravaud vient d'être nommé président - cf. n° 595 p.20), la seconde construira (dans une proportion de 22 %) et montera les turboréacteurs CF 6-50 de la première destinés à équiper l'appareil court-moyen courrier Airbus A. 300 B..

Un accord de même nature permettra à la firme allemande MOTOREN & TURBINEN UNION MUNCHEN GmbH de Munich (filiale paritaire des groupes MAN AG et DAIMLER BENZ AG - cf. n° 578 p.26) de participer pour 10 % à la construction de ces mêmes équipements.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(598/19) L'entreprise électro-mécanique allemande BINDER MAGNETE KG de Villingen/Schwarz. (cf. n° 556 p.22) s'est dotée d'une filiale à Paris, BINDER MAGNETIC Sarl (capital de F. 0,25 million), que gèrent MM. Georges Mabire et Rudolf Hauer.

La fondatrice disposait jusqu'ici d'une seule filiale à l'étranger, la firme autrichienne BINDER MAGNETE GmbH (Eibiswald).

(598/19) La société SIEMENS (UNITED KINGDOM) LTD de Brentford (cf. n° 597 p.19) a repris à la firme COLE ELECTRONICS LTD (Croydon/Surrey) - qui reste sous le contrôle du groupe R.H. COLE LTD - la représentation au Royaume-Uni des composants électriques et électroniques de sa compagnie-mère SIEMENS AG de Berlin et Munich.

(598/20) Le groupe néerlandais d'instruments électro-optiques, électriques, radiologiques et scientifiques OPTISCHE INDUSTRIE "DE OUDE DELFT" N.V. de Delft (cf. n° 586 p.24) a porté à DM. 2,3 millions le capital de sa filiale allemande FRANKE & C°, OPTIK GmbH de Giessen (cf. n° 532 p.29) pour en permettre l'expansion.

Animée par MM. J. Langenberg et E. Sack, celle-ci a repris en 1969 le Département "instruments géodésiques" de l'ancienne filiale d'Offenbach ASKANIA-WERKE GmbH (cf. n° 579 p.27) du groupe BERGMANN-ELEKTRICITÄTS WERKE (Berlin), transformée ensuite en ASKANIA GmbH avec siège à Berlin (cf. n° 588 p.24). Elle dispose depuis peu d'une société soeur d'appareillages électriques pour archivage et documentation magnétique, TEL-A. DOC-FERNWIRK-ARCHIVIERUNGS- & DOCUMENTATIONS-SYSTEME GmbH de Cologne (cf. n° 586 p.24).

(598/20) Membre à Karlsruhe du groupe QUANDT (Hambourg), l'entreprise INDUSTRIE-WERKE KARLSRUHE AUGSBURG-I.K.W.A. AG - qui a récemment absorbé sa compagnie-soeur KELLER & KNAPPICH GmbH d'Augsbourg (cf. n° 596 p.23) - s'est assurée le contrôle à 52 % à Paris de la firme de machines à souder par points, équilibrateurs de charges et électrovalves A.R.O. SA (cf. n° 596 p.18) à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. 4,875 millions.

I.K.W.A. et A.R.O. étaient associés de longue date dans une filiale paritaire en République Fédérale, ARO SCHWEISSMASCHINEN GmbH & C° KG (Hoisten/Neuss).

(598/20) La compagnie française d'appareillages électriques pour l'industrie automobile PROJECTEURS CIBIE SA de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. n° 587 p.27) a conclu avec l'entreprise yougoslave SATURNUS (Ljubljana) une association 49/51 pour la construction au siège de celle-ci d'une usine de phares qui réclamera un investissement de Dinars 70 millions.

(598/20) La compagnie française d'appareillages et gros matériel électrique MERLIN-GERIN SA de Grenoble (cf. n° 587 p.25) s'est donnée une filiale à Alès/Gard - où elle prépare l'érection d'une usine de composants électriques et électroniques - MERLIN-GERIN-ALES SA (capital de F. 2 millions), que préside M. Edmond Laville et où elle est associée à la SOFIREM-STE FINANCIERE POUR FAVORISER L'INDUSTRIALISATION DES REGIONS MINIERES (Paris).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(598/20) La firme néerlandaise de matériels de manutention et élévation J. DE REUS N.V. (Krimpen a.d. IJssel) a pris pied en Belgique en installant à Gand une filiale commerciale et d'assistance technique, J. DE REUS BELGIË N.V., qui sera dotée prochainement d'ateliers de montage.

(598/21) L'entreprise allemande de matériels de travaux publics PUTZMEISTER MASCHINENFABRIK GmbH (Bernhausen/Württ.) a pris pied en France en se donnant - à travers son holding suisse PUTZMEISTER GmbH (Chur) - une filiale commerciale à Créteil/Val-de-Marne, PUTZMEISTER FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), que gère M. Karl Schlecht.

Forte de quelque 150 employés, la fondatrice réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 25 millions.

(598/21) Spécialiste en France de matériels de ventilation, échangeurs de chaleur, presses à injection de plastiques, etc..., la STE LYONNAISE DE VENTILATION INDUSTRIELLE-SOLYVENT-VENTEC SA de Lyon (cf. n° 597 p.21) poursuit la mise en place de son réseau commercial et de prestation de services à l'étranger - une filiale récemment créée en République Fédérale (Neuss) - avec la formation à Bassersdorf/Zurich de la société SOLYVENT-VENTEC GmbH (capital de FS. 200.000), dirigée par MM. Paul Dreyfus, Jürg Giesch et Patrice Carbonaro.

(598/21) L'entreprise allemande d'outillage pour le travail du bois (lames de scies, fraises, ciseaux, etc..) GUHDO GmbH (Wermelskirchen/Düsseldorf) s'est donnée une filiale commerciale à Mulhouse/Ht Rhin, GUHDO FRANCE Sarl (capital de F. 21.000), que gère M. Lucien Hongleur.

A l'étranger, la fondatrice est notamment présente à Bruxelles avec une filiale commerciale, GUHDO SERVICE N.V. (FB. 250.000), que préside M. Eric Dobbelaere.

(598/21) Membre du groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 597 p.36) et spécialisée dans les équipements de manutention, appareils à gaz et de chauffage et installations générales d'électricité, la compagnie SAUNIER DUVAL SA de Paris (cf. n° 590 p.37) a installé à Frechen une filiale commerciale et d'assistance technique, SAUNIER DUVAL (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 100.000), dirigée par MM. J.E. Persuy et Y. Jambert.

La fondatrice avait jusqu'ici une filiale à Frechen, VIRAX-SAUNIER DUVAL (DEUTSCHLAND) GmbH (anc. à Köln) au capital de DM. 0,6 million, en association avec la firme d'outillages VIRAX SA (Paris), elle-même dotée d'une filiale à Frechen, FRAMEC MASCHINENFABRIK GmbH (cf. n° 520 p.34).

(598/21) Le constructeur allemand de remorques, camions, véhicules de génie civil, etc... KARL KÄSSBOHRER FAHRZEUGWERKE GmbH d'Ulm (cf. n° 456 p.24) a porté de F. 250.000 à F. 6 millions le capital de sa filiale KÄSSBOHRER FRANCE Sarl (Pavillons-sous-Bois/Seine-St-Denis) afin d'en financer l'expansion.

Entreprise familiale, la firme d'Ulm emploie 3.500 personnes dans ses ateliers de Dortmund, Hambourg, Francfort et Berlin, et son chiffre d'affaires annuel est supérieur à DM. 200 millions. A l'étranger, elle dispose d'une filiale à Salzbourg, KÄSSBOHRER AUSTRIA FAHRZEUGWERKE GmbH.

(598/22) Spécialiste aux Etats-Unis d'équipements pour freins et roulements automobiles ainsi que dispositifs automatiques de sablage pour roues de chemin de fer et de camions, la compagnie NAPCO INDUSTRIES INC. (Nopkins/Minn.) a installé à Francfort une filiale commerciale, NAPCO INDUSTRIES GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Richard A. Marcus.

(598/22) L'entreprise danoise de machines pour le travail des tubes F.B. KRØLL MASKINFABRIK A/S de Grindsted (cf. n° 139 p.13) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Düsseldorf F.B. KRØLL GmbH, dont M. F.A. Granderath a été nommé liquidateur.

Elle reste présente chez les Six avec une filiale aux Pays-Bas, N.V. LINDEN KRØLL (Haarlem).

(598/22) Représentée jusqu'ici en République Fédérale par la firme MODERNE MASCHINEN-APPARATE-WERKZEUGE HANS PREU (Stuttgart), la compagnie de machines-outils (tours, forets, etc...) EXCELLON INDUSTRIES C° de Torrance/Cal. (cf. n° 588 p.25) s'est donnée à Francfort une affiliée commerciale et d'assistance technique, EXCELLON EUROPA GmbH (capital de DM. 40.000), gérée par M. Adolphe J.G. Tilly.

Présente depuis 1968 au Royaume-Uni avec une succursale à Runcorn/Ches. de sa filiale EXCELLON INTERNATIONAL INC., la fondatrice dispose depuis peu d'une filiale à Amsterdam, EXCELLON EUROPA N.V.

(598/22) La firme italienne de construction de métiers et machines textiles OMITA SpA d'Albate/Como (cf. n° 218 p.23) a conclu un accord de collaboration technico-commerciale en France avec la STE ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE MULHOUSE SA, filiale absolue de l'ALSPI-STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 591 p.26).

(598/22) Membre à Offenbach/Main du groupe MAN-MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG (Augsburg), l'entreprise de machines graphiques ROLAND OFFSETMASCHINENFABRIK FABER & SCHLEICHER AG (cf. n° 573 p.21) a pris le contrôle à Heusenstamm/Offenbach de son homologue GOTTFRIED WACHTBERGER PRÄZISIONSWERKZEUGFABRIK GmbH, avec qui elle était déjà liée par des accords de sous-traitance notamment.

(598/22) Le groupe de Karlsruhe INDUSTRIE-WERKE KARLSRUHE AUGSBURG AG-I.W.K.A. (cf. n° 596 p.23) a transféré sa Division de "tours universels et automatiques" SCHAEERER à sa filiale de portefeuille SCHAEERER-WERKE GmbH (capital porté à DM. 6 millions) qui, ainsi devenue entreprise industrielle, s'est transformée en MAUSER-SCHAEERER GmbH.

(598/23) Filiale aux Pays-Bas (Eygelshoven/Limburg) de la compagnie de Bruxelles LAURA & VEREENIGING SA (cf. n° 545 p.17), l'entreprise LAURA & VEREENIGING N.V. (cf. n° 540 p.34) a conclu avec le groupe de Rotterdam ANKER KOLEN MIJ. N.V. (cf. n° 588 p.37) un accord concernant la reprise à celle-ci d'une partie de ses activités mécaniques aux Pays-Bas : 1° sa participation minoritaire dans la société ANKER MOTOREN N.V. (cf. n° 476 p.22); 2° son contrôle sur les firmes BATAVUS RIJWIEL & MOTORENFABRIEK N.V. d'Heeren (cf. n° 547 p.22) et VAN DER PLOEG'S FABRIEKEN PACTON N.V. de Nieuwerkerk a.d. IJssel (cf. n° 582 p.30), qui occupent ensemble quelque 1.000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires global de fl. 80 millions.

VAN DER PLOEG, qui possède des succursales à Ommen, Utrecht et Rotterdam, produit avec ses filiales PACTON ROLANDE N.V. d'Utrecht (cf. n° 585 p.50) et CARROSSERIE & CONTAINERFABRIEK PAUL & VAN WEELDE N.V. (Nieuwerkerk) des remorques porte-containers, remorques routières, camions-citernes, carrosseries et containers pour chargements liquides et solides, etc... Pour sa part, BATAVUS, approvisionné par ANKER MOTOREN en petits moteurs, est le principal producteur aux Pays-Bas de vélomoteurs et cycles.

(598/23) Le groupe public de Palerme ESPI-ENTE SICILIANO PROMOZIONE INDUSTRIALE SpA (cf. n° 485 p.28) a présidé à la concentration de deux filiales de sa Division "Mécanique", AERONAUTICA SICULA SpA de Palerme (cf. n° 47 p.17) et S.I.M.M. SICULA METALMECCANICA SpA de Carini (cf. n° 136 p.23). Cette opération a donné naissance à la société AEROSICULA METALMECCANICA SpA (Carini), dirigée par M. Giuseppe Ciriminna.

(598/23) Le groupe mécanique de Berlin DIAG-DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN GmbH (cf. n° 589 p.32) a simplifié ses structures en absorbant sa filiale absolue de Berlin ALKETT MASCHINENBAU GmbH (cf. n° 390 p.21), dont les activités industrielles avaient été reprises il y a quelques années par la filiale de machines outils FRITZ WERNER WERKZEUGMASCHINEN GmbH (cf. n° 580 p.29).

(598/23) Entreprise d'horlogerie spécialisée dans la vente par correspondance, la compagnie ETS MATY SA (Besançon/Doubs) s'est assurée le contrôle de son homologue TRIBAUDEAU SA. Connue pour ses montres "économiques ou de fantaisie", celle-ci, qui emploie quarante personnes, abandonnera ses activités de vente par correspondance d'orfèvrerie, de bijouterie et de coutellerie.

EDITION

(598/24) La maison de Milan NUOVA EDITRICE STAMPA COMMERCIALE Srl (cf. n° 551 p.24), qui édite notamment le quotidien "Il Sole-24 Ore" (imprimé à Milan par l'entreprise EDITORIAL Sas), a pris une participation de 50 % dans la S.E.M.E.-STA EDITORIALE MONDO ECONOMICO (Milan), qui édite, sous la direction de M. Bruno Pagani, l'hebdomadaire "Mondo Economico" (imprimé par la TIPOGRAFIA S. PINELLI).

S.E.M.E. a pour autres actionnaires (10 % chacun) : 1) les groupes MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan), ITALCEMENTI SpA (Bergame) et R.A.S.-RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA SpA (Milan), qui s'en partageaient jusqu'ici le contrôle 50/25/25; 2) les groupes publics E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDRO-CARBURI SpA et I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA, qui possèdent aujourd'hui un intérêt prépondérant dans MONTEDISON (cf. notamment n° 593 p.35).

(598/24) Le groupe d'édition de Gütersloh C. BERTELSMANN VERLAG KG (cf. n° 595 p.27) a cédé sa participation majoritaire dans le groupe de cinéma et éditions cinématographiques de Munich CONSTANTIN FILM GmbH (cf. n° 556 p.25) à M. Waldfried Barthel, qui en est ainsi devenu seul propriétaire.

CONSTANTIN FILM possède sous son nom deux filiales à l'étranger (Rome et Vienne), et elle contrôle les firmes EXPORTFILM BISCHOFF & C° GmbH (Munich) et TERRA FILMKUNST GmbH (Berlin).

(598/24) Spécialisée dans la réalisation de cartes d'état-major, la maison espagnole HERACLIO FOURNIER SA de Vittoria/Alava (capital de Ptas 70 millions) a ouvert une succursale à Paris.

(598/24) Le groupe AXEL SPRINGER VERLAG AG de Berlin (cf. n° 591 p.30) s'est assuré le contrôle à Bonn de la maison DIALOG VERLAG GmbH, qu'anime M. H.B. Schmidt et qui édite la revue politique mensuelle "Dialog" (140.000 exemplaires).

(598/24) La maison de Turin BOLAFFI GIULIO EDITORE SpA s'est associée au groupe de Milan ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA (cf. n° 589 p.34) pour la publication d'ouvrages d'art au sein d'une filiale commune à Turin BOLAFFI MONDADORI-EDIZIONI PER IL COLLEZIONISMO D'ARTE SpA (capital de Li. 30 millions), dirigée par M. Alberto Bolaffi.

ELECTRONIQUE

(598/25) Filiale commune en Suisse des groupes INTER G SA (Paris) et ROLLS ROYCE LTD (Derby), la compagnie de téléinformatique SYSTEMS INTERNATIONAL AG (anc. SYSTEMS & SERVICES AG - cf. n° 571 p.33) est désormais représentée à Francfort par la nouvelle SYSTEMS INTERNATIONAL GERMANY GmbH (capital de DM. 20.000), placée sous la direction de MM. F.C. Charnock et D.M.C. Curtis.

Affiliée également aux groupes MIDLAND BANK LTD et LLOYDS BANK LTD (Londres), la fondatrice, qui a déjà des filiales sous son nom à Paris, Bruxelles et Kegworth/Derby, a conclu récemment un accord avec la compagnie américaine COMPUTER LEARNING & SYSTEMS CORP. (Maryland) pour introduire en Europe le nouveau système de programmation (Package) "CASE-Computer Aided Systems Evaluation".

(598/25) L'entreprise américaine d'appareils électroniques (notamment connecteurs de radio-fréquences) KINGS ELECTRONICS C° (New York) a installé à Bruxelles sa seconde filiale en Europe - après celle de Paris (cf. n° 579 p.29) - KINGS EUROPE SA (capital de FB. 200.000), que préside M. Léon Fassler (New York) et dont l'administrateur délégué est M. G. Leclerq (Bruxelles).

(598/25) Le groupe de construction électrique et électronique d'Osaka SANYO ELECTRIC C° LTD (cf. n° 507 p.29) a installé à Asnières/Hts-de-Seine une affaire chargée de la vente de ses calculatrices électroniques, SANYO FRANCE CALCULATRICES ELECTRONIQUES SA (capital de F. 1 million), que préside M. Thanh Au Truong.

La fondatrice était déjà présente en Europe avec des filiales en Suisse, SANYO SA (Chiasso/Tessin), et en République Fédérale, SANYO ELEKTRONIK-RECHNER DEUTSCHLAND GmbH (Munich).

(598/25) L'établissement public E.F.I.M. -ENTE PARTECIPAZIONI & FINANZIAMENTO INDUSTRIA MANIFATTURIERA de Rome (cf. n° 587 p.40) s'est donné à Milan deux filiales placées sous la direction de M. Carlo Lattuada : 1) DUCATI-SOC. SCIENTIFICA RADIO BREVETTI DUCATI SpA (capital autorisé de Li. 40 millions), directement contrôlée par les filiales FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA (cf. n° 589 p.36) et ISTITUTO DI RICERCHE BREDA SpA (minoritaire) et spécialisée dans la recherche électronique et son application audio-visuelle et aux télécommunications; 2) ELDEFIM SpA (capital de Li. 10 millions), chargée des travaux d'informatique et de comptabilité des compagnies du groupe, et contrôlée à parité avec les filiales de Rome M.C.S. SpA ainsi que de Milan BREDA FERROVIARIA SpA et FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA.

(598/26) Le groupe AGENCE HAVAS SA de Paris (cf. n° 597 p.32) a formé à son siège la société HAVAS-INFORMATIQUE SA (capital de F. 100.000) qui, présidée par M. Jean-Louis Meral, a pour objet le traitement de l'information, et dont il partage le contrôle avec ses filiales HAVAS CONSEIL SA et OFFICE D'ANNONCES SA (cf. n° 423 p.23).

ENGINEERING

(598/26) Le groupe d'engineering (génie chimique, techniques frigorifiques et de soudage, gaz industriels, matériels de manutention, etc...) LINDE AG de Wiesbaden, dont le capital est en cours d'augmentation à DM. 85 millions, a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Paris DIENER LINDE SA et en a confié le soin à M. Schroder.

En France, le groupe (cf. n° 584 p.26) dispose encore d'une filiale à Paris, STE D'APPLICATION DES TECHNIQUES LINDE Sarl, ainsi que d'une participation de 33,3 % dans la société PICTET-LINDE SA de Paris - où il est associé à la compagnie GAZ & EAUX SA de Paris (cf. n° 498 p.28).

(598/26) Contrôlée pour moitié par les groupes de Cleveland/Ohio MIDLAND ROSS CORP. et de Kehl et Baden-Baden KORF INDUSTRIE & HANDEL GmbH & C° KG, l'entreprise allemande de construction de machines KORF-MIDLAND ROSS AG de Neustadt (anc. IBAG-INTERNATIONAL MASCHINENBAU AG - cf. n° 590 p.31) s'est donnée une filiale, KORF-MIDLAND-ROSS ENGINEERING GmbH (Düsseldorf) au capital de DM. 1 million.

Sous la direction de M. Friedhelm Blecher, celle-ci se spécialisera dans l'engineering et la construction de laminoirs, usines de transformation sidérurgique, de traitement de minerais, etc...

FINANCE

(598/26) Deux banques du Marché Commun, BANQUE OCCIDENTALE POUR L'INDUSTRIE & LE COMMERCE SA de Paris (cf. n° 586 p.33) et BANCO DI SICILIA SpA de Palerme (cf. n° 532 p.35), comptent parmi les sept fondatrices à Vienne de la société financière et de développement des échanges techniques et commerciaux entre l'Ouest et l'Est de l'Europe CENTROPA FINANZIERUNGSVERMITTLUNGS-HANDELS- & TREUHANDSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 7 millions).

Elles y sont associées à parité avec la BANK FÜR ARBEIT & WIRTSCHAFT AG (Vienne), qui domicilie la nouvelle affaire, ainsi que la BANK HANDLOWY WARSZAWIE SA (Varsovie), BANCO POPULAR ESPANOL SA (Madrid), BANK OF TOKYO LTD (Tokyo) et KLEINWORT-BENSON LTD (Londres).

(598/27) La BANQUE DE BRUXELLES SA (cf. n° 590 p.43) s'est assurée une participation dans la S. F. E. -STE FINANCIERE EUROPEENNE SA de Luxembourg (capital de FS. 134 millions), où elle a ainsi rejoint la BNP-BANQUE NATIONALE DE PARIS de Paris (cf. infra, p.28), l'ALGEMENE BANK NEDERLAND-A. B. N. N. V. d'Amsterdam (cf. n° 593 p.30), la BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA de Rome (cf. n° 596 p.25), la DRESNER BANK AG de Francfort (cf. n° 597 p.28), la BARCLAYS BANK LTD de Londres (cf. n° 566 p.27) et la BANK OF AMERICA de San Francisco/Cal. (cf. n° 597 p.28).

(598/27) La CHASE MANHATTAN BANK N.A. de New York (cf. n° 585 p.32) a ouvert à Bruxelles, sous la direction de M. John Philipsborn, une succursale de marketing.

Dans le pays, la fondatrice dispose déjà d'une succursale bancaire à Bruxelles et d'une participation de 49 % dans la BANQUE DE COMMERCE SA d'Anvers (cf. n° 467 p.30).

(598/27) Membre du groupe CLIVE DISCOUNT C° LTD de Londres, la compagnie de recherches et conseils en investissements GUY BUTLER C° LTD s'est donnée une filiale à Paris, GUY BUTLER FRANCE Sarl au capital de F. 30.000.

(598/27) Animé par M. Hendrik Jacobus Owel, le groupe de Luxembourg OWEL & C°S INTERNATIONAL REGISTERED TRUST C° AG (cf. n° 552 p.44) a resserré ses liens (cf. n° 383 p.22) avec la société d'Anvers SAIRIN & CIE Snc (cf. n° 407 p.21) et sa filiale de Hambourg SAIRIN & C° KG en créant avec elles à Luxembourg la caisse coopérative d'investissements internationaux FEMIS BANK, ERSTE EUROPÄISCHE ANLAGE-SPARGENOSSENSCHAFT.

Dotée d'un capital initial de FB. 3 millions, celle-ci a eu pour autres fondatrices les compagnies financières de Vaduz KOMBI-FINANZANSTALT et PROFITABLE INVESTORS REGISTERED TRUST (majoritaires et animées par M. Joseph Buechel) ainsi que la compagnie IMMOBILES HOLDING (NEDERLAND) C.V. (Boskoop), que dirige M. Hermann Middelkoop.

(598/27) La maison d'agents de change d'Amsterdam HAIGHTON & RUTH (cf. n° 595 p.30) a acquis une participation minoritaire dans la nouvelle filiale SA DESTREM LUXEMBOURG SA (capital de F. Lux. 2 millions) de son homologue de Paris DESTREM & CIE SA.

Présidée par M. Hubert Bourdon Destrem et dirigée par M. Elysée Crisias, cette dernière est déjà associée à la maison d'Amsterdam au sein de la société HAIGHTON & JONES LTD, créée depuis peu à Londres et dirigée par MM. W. Haak, C. Heynig, H.B. Destrem et E. Crisias.

(598/28) La FIRST NATIONAL CITY BANK (New York) prépare le lancement d'un nouveau Fonds de placement PRIMOFONDO (en valeurs italiennes notamment), et elle a créé à cette fin à Luxembourg la société de gestion SEMACO SA (capital de F. Lux. 5 millions), dirigée par M. Jérôme Jolat, directeur de l'affiliée de Genève SMC DISTRIBUTORS SA.

La nouvelle affaire est directement contrôlée par les affiliées SECURITIES MANAGEMENT C° de Nassau/Bahamas (cf. n° 535 p.29) et FIRST NATIONAL CITY FLAMINIA HOLDING DI SERVIZI FINANZIARIA SpA de Rome (cf. n° 559 p.35).

(598/28) La BANQUE DE ROUMANIE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR participera pour 50 % à la création à Paris d'un établissement au capital de F. 20 millions, ayant vocation pour promouvoir les échanges commerciaux entre la Roumanie et l'Europe occidentale. Ses partenaires y seront le CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 595 p.31), la B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 593 p.32), la STE GENERALE SA (cf. n° 596 p.25), la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 597 p.28), le CREDIT DU NORD SA (affilié pour 30 % à la précédente - cf. n° 597 p.27), le C.I.C. -CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (cf. n° 593 p.23) et la BANQUE ROTHSCHILD SA (cf. n° 597 p.29).

(598/28) La ville de Duisburg a porté de DM. 40.000 à 80,4 millions le capital de la compagnie financière DUISBURGER VERSORGUNGS- & VERKEHRSGESELLSCHAFT mbH - qu'elle contrôle à travers la compagnie STADTWERKE DUISBURG AG (Duisburg) - chargée de la gestion de ses intérêts dans le secteur de l'énergie électrique et celui des transports publics.

Celle-ci est majoritaire dans la DUISBURGER VERKEHRSGESELLSCHAFT AG pour y avoir repris en 1970 la participation minoritaire de la filiale ALLGEMEINE LOKALBAHN & KRAFTWERKE AG de Francfort (cf. n° 547 p.18) du groupe BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG.

(598/28) Une association paritaire nouée entre la société de développement régional STE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CENTRE-OUEST-SODECCO SA (Limoges/Hte Vienne) et le CREDIT NATIONAL SA de Paris (cf. n° 595 p.30) a donné naissance à Clermont-Ferrand/Puy-de-Dôme au GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE CREDIT NATIONAL SODECCO POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS & COMMERCIAUX DANS LE CENTRE & LE CENTRE-OUEST, dont l'objet est l'étude conjointe et la réalisation à risques communs de prêts à long terme.

Le CREDIT NATIONAL a récemment constitué la société SOGAFI-STE DE GARANTIE FINANCIERE SA (capital de F. 2 millions), que préside M. Paul Adam.

(598/29) Filiale à Luxembourg de la TRANSIT BANK AG de Zurich (cf. n° 597 p.26), la DEPOSIT & FINANCE BANK SA y a présidé à la création de la compagnie de portefeuille VULPERA SA (capital de F. Lux. 100.000), que préside M. Jürg Aschwanden.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(598/29) Le groupe BEATRICE FOODS C° de Chicago/Ill. (cf. n° 581 p.38) a pris le contrôle à 65,1 % aux Pays-Bas de la firme d'épices, condiments aromatisés, produits diététiques et vitaminés et spécialités pharmaceutiques TEN DOESSCHATE N.V. de Wapenveld (cf. n° 595 p.37), dont il était devenu en 1969 le principal actionnaire (cf. n° 516 p.32).

(598/29) Animé par MM. R.W. Kloeser et W.S. Render, le groupe allemand de confiserie TRAWIGO GmbH de Würselen/Aix-la-Chapelle (cf. n° 584 p.35) s'est assuré le contrôle de la sucrerie et confiserie (marque O' Kelly's) néerlandaise SACHS & C° N.V. (Enschede), qu'anime M. A.H. Sachs et qui occupe une cinquantaine de personnes.

TRAWIGO était déjà présent au Benelux avec deux affiliées en Belgique, TRAWIGO Sprl (Eupen) et VATU KAUGUMMI Sprl (Kettenis), créée en 1970. A Würselen même, ses principales filiales sont TRAWIGO GmbH & C° KG, WIKÖ SUSSWAREN GmbH & C° KG, VATU KAUGUMMI GmbH & C° KG et C.I.-CONFISERIE INTERNATIONALE GmbH SÜSSWAREN & SPIRITUOSEN-HANDEL.

(598/29) Membre à Horsham/Sussex du groupe de négoce de vins et alcools I.D.V.-INTERNATIONAL DISTILLERS & VINTERS LTD de Londres (cf. n° 582 p.35), la compagnie de distribution d'apéritifs, portos, champagnes, gin, whisky, Brandy, Vodka, liqueurs, bières, eaux minérales, etc... PETER DOMINIC LTD a pris pied en République Fédérale avec la création à Oberhausen-Sterkrade d'une filiale de vente sous son nom (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Maurice H. Williams.

(598/29) M. Nicolas Tjavouris (Athènes) a été le fondateur à Milan de la firme d'importation et distribution d'olives conservées en saumure DANZA SpA (capital de Li. 1 million, porté immédiatement à 30 millions) que dirige Mme Paola Franceschini Lewithin.

(598/30) Les deux premiers groupes brassicoles belges (respectivement 40 % et 7 % du marché national), BRASSERIES ARTOIS SA de Louvain (cf. n° 586 p.35) et SA BRASSERIE PIEDBOEUF de Jupille/Liège (cf. n° 494 p.30), préparent la création d'une filiale paritaire, BRASSICO SA (capital de FB. 100 millions), appelée à reprendre les activités industrielles et commerciales de la BRASSERIE DE GHLIN SA (Ghlin).

Filiale depuis 1968 (cf. n° 486 p.30) du groupe américain JOS. SCHLITZ BREWING C° (Milwaukee/Wisc.), celle-ci a été déclarée en faillite en décembre 1970.

(598/30) La DEUTSCHE BANK AG (Francfort) a cédé sa participation de plus de 25 % dans la compagnie brassicole EICHBAUM-WERGER BRAUEREIEN AG de Worms (cf. n° 533 p.34) au groupe de Francfort HENNINGER BRÄU KGaA (cf. n° 560 p.38).

EICHBAUM-WERGER et ses deux filiales de Frankenthal/Pfalz FRANKENTHALER BRAUHAUS et de Spire BRAUEREI SCHWARTZ-STORCHEN AG (cf. n° 480 p.29) représentent une capacité de production de plus de 750.000 hl/an.

METALLURGIE

(598/30) La manufacture allemande de coutellerie, ciseaux, etc... J.A. HENCKELS ZWILLINGSWERK AG de Solingen (cf. n° 555 p.33) a installé à Milan une filiale commerciale, HENCKELS DUE GEMELLI SpA (capital de Li. 5 millions), dirigée par M. Egenio Morrone et présidée par M. Rudolf Lixfeld.

Associée dans la nouvelle affaire avec sa filiale J.A. HENCKELS GmbH (Solingen), la fondatrice, que contrôle la compagnie WILHELM VERHAHN oHG (Neuss), l'est aussi, à parité, avec le groupe de New York IMPERIAL KNIFE ASS. C° INC. dans la firme de Solingen J.A. HENCKELS IMPERIAL GmbH (cf. n° 476 p.27). Elle possède sous son nom de nombreuses filiales à l'étranger (cf. n° 457 p.27), notamment à Paris, Vroomshoop-Den Ham, Toronto, New York ainsi qu'à Zurich (RIETHMÜLLER AG) et Copenhague (TVILLINGE STAAL A/S).

(598/30) L'entreprise norvégienne d'électrométallurgie STAVANGER ELECTRO-STAAALVERK A/S (Jørpeland), que préside M. K. Kluge, s'est dotée d'une filiale commerciale à Paris, STAVANGER-FRANCE Sarl (capital de F. 200.000), que gère M. Michel Pichard.

(598/30) Spécialiste en Belgique de petite métallurgie et chaudronnerie pour chauffage central, quincaillerie de cuisine, installations métalliques pour friteries, restaurants, collectivités, etc..., la firme RUBBENS N.V. (Berchen/Anvers) a installé une filiale aux Pays-Bas, RUBBENS NEDERLAND-GROOTKEULEN TECHNIEK N.V. (Horn/Limburg) au capital de Fl. 100.000, dirigée par M. J.M.B. Huyskens.

(598/31) La filiale V.A.W. -VEREINIGTE ALUMINIUM WERKE AG de Berlin et Bonn (cf. n° 581 p.40) du groupe VIAG-VEREINIGTE INDUSTRIEUNTERNEHMUNGEN AG (Bonn) a noué une association avec l'entreprise norvégienne de transformation d'aluminium VIGELANDS BRUG A/S (Vikeland), membre du groupe TUBE INVESTMENTS LTD de Birmingham (cf. n° 585 p.27) à travers sa filiale (51 %) de Londres BRITISH ALUMINIUM C° LTD (cf. n° 247 p.26) - dont l'autre actionnaire (49 %) est le groupe REYNOLDS METALS C° de Richmond/Va. (cf. n° 584 p.25).

Le cadre en sera une filiale constituée à parité en Norvège, VIGELANDS METAL REFINERIES A/S (Vikeland), qui se consacrera à l'affinage de l'aluminium de très grande pureté dans des installations louées à VIGELANDS BRUG et dont elle portera la capacité annuelle à 4.100 tonnes.

(598/31) La firme de négoce d'aciers et alliages THE TITAN INDUSTRIAL CORP. de New York (cf. n° 553 p.34) a enrichi son réseau en Europe d'une filiale directe à Milan, TITAN ITALIA SpA (capital de Li. 10 millions), que dirige M. Giuseppe Spingardi.

Animée par M. Jérôme A. Siegel, la fondatrice est présente de longue date en Italie (cf. n° 292 p.28) avec une succursale à Milan et une représentation à Trieste (compétente pour l'Europe centrale et orientale). Elle a en outre en Europe des filiales à Uccle-Bruxelles (TUCACIER Sprl), Düsseldorf (TITAN STAHLHANDEL GmbH), Londres, Madrid; etc...

(598/31) Le groupe métallurgique américano-canadien HUNTER DOUGLAS (New York, Pointe Claire/Quebec et Rotterdam) a renforcé ses intérêts dans la transformation de l'aluminium aux Pays-Bas (cf. n°^s 595 p.39 et 583 p.25) en devenant majoritaire à Utrecht dans la firme NEDERLANDSCHE ALUMINIUM MIJ. N.V. NEDAL (cf. n° 550 p.38).

Animée par M. G.J.J. Both, celle-ci, qui occupe quelque 450 personnes, appartenait jusqu'ici 40/60 aux compagnies ALCAN ALUMINIUM LTD de Montreal (cf. n° 588 p.35) et ALUMINIUM WALS- & PERSBEDRIJVEN N.V. ('s-Hertogenbosch). Elle participera (15 % ensemble) avec HUNTER DOUGLAS v.o.f. à la construction à Sloe/Vlissingen (cf. n° 496 p.33) de l'usine de transformation d'aluminium du groupe français PECHINEY SA (cf. n° 597 p.30).

PAPIER

(598/31) Le groupe LAMSON INDUSTRIES LTD de Londres (cf. n° 572 p.26) a pris le contrôle en Belgique, au prix de FB. 90 millions, de l'entreprise de blocs de caisses en continu et factures ETS DE GRAEVE N.V. (Mariakerke/Oost Vlaanderen) : transformée en ETS DE GRAEVE-PARAGON, celle-ci poursuivra son activité en étroite coopération avec la filiale du groupe à St-Gilles-Bruxelles, PARAGON BELGE SA (cf. n° 551 p.36).

(598/32) Spécialiste à Londres d'impression et fabrication de papiers et cartons d'emballage, la société TILLOTSON & SON LTD (cf. n° 403 p.30) s'est donnée à Amsterdam une filiale commerciale, TILLOTSON (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 10.000), dirigée par M. Philip G. Allen.

La fondatrice est associée à Londres dans l'entreprise de cartons d'emballage à triple canelure TRI-WALL CONTAINERS LTD avec le groupe américain TRI-WALL CONTAINERS INC. (Plainview/N.Y.). Ce dernier est lui-même présent aux Pays-Bas avec une filiale à Rijswijk, TRI-WALL CONTAINERS (EUROPA) N.V., que dirige M. A.M. Spinks et qui est affiliée au groupe d'Eerbeek PAPIERFABRIEK DE HOOP N.V. (cf. n° 538 p.30).

PARFUMERIE

(598/32) Les intérêts commerciaux du groupe cosmétique L'OREAL SA de Paris (cf. n° 595 p.19) se sont enrichis d'une filiale à Paris, CENTREX SA (capital de F. 100.000), que préside M. Gustave Rifflet et qui est chargée de la centralisation, du stockage, du transport et de la vente de tous les produits du groupe.

La fondatrice en partage le contrôle avec ses filiales STE SOPROCOS SA de Saint-Quentin/Aisne (cf. n° 301 p.31) pour 80 % et STE LAFRA SA et PARCOL SA de Paris (cf. n° 464 p.34), COGRAMA-COMPTOIR DE VENTE DE GRANDES MARQUES SA (Asnières/Hts-de-Seine), CHIMEX SA du Thillay/Val d'Oise (cf. n° 568 p.35) et LABORATOIRES ROJA SA de Nanterre/Hts-de-Seine (cf. n° 296 p.30) pour des participations symboliques.

PHARMACIE

(598/32) Le groupe chimique, textile et pharmaceutique néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. supra, p.17) a renforcé ses intérêts en République Fédérale (cf. n° 597 p.16) dans le secteur pharmaceutique - deux filiales à Munich, ORGANON GmbH et NOURYPHARMA GmbH (cf. n° 554 p.38) - en prenant le contrôle à Lünen/Westf. de l'entreprise CHEMISCH-PHARMAZEUTISCHE FABRIK DR. HERMANN THIEMANN GmbH.

Animée par M. H. Berchmann, celle-ci produit notamment, avec 200 personnes, des médicaments antirhumatismants et antigrippaux. Grossi de cette nouvelle affaire, AKZO escompte pour 1971 dans le secteur "Pharmacie" un chiffre d'affaires de DM. 50 millions environ en République Fédérale.

PLASTIQUES

(598/33) L'entreprise britannique de transformation plastique BUKFLEX PROCESSES LTD (Barnsley/Yorks.), membre du groupe BEVINGTONS & SONS LTD de Londres (cf. n° 592 p.47), a acquis du groupe allemand FARBENFABRIKEN AYER AG sa licence de fabrication de plastiques "Vistramin" et "Vistram".

L'une des récentes initiatives de la firme britannique a été une association paritaire avec la compagnie BRITISH ENKALON LTD (Leicester), membre du groupe néerlandais AKZO N.V. (cf. supra, p.32), qui a donné naissance à la société BUKFLEX-ENKALON LTD (plastiques laminés imitant le cuir).

(598/33) Animée par MM. Helmholt et Wilhelm Schneider, la firme allemande de plastification de cuves, réservoirs et conteneurs géants en acier et aluminium WERIT-KUNSTSTOFFWERKE W. SCHNEIDER GmbH (Altenkirchen/Westerw.) a ouvert en Autriche (Bludenz) une succursale dirigée par M. Gert Bartholomäus.

(598/33) La filiale à Milan HOECHST ITALIA SpA (capital de Li. 1,8 milliard) du groupe FARBWERKE HOECHST AG (cf. supra, p.17) s'est assurée le contrôle à Romano d'Ezzelino-Bassano del Grappa/Vicenza de l'entreprise de résines synthétiques (15.000 t./an) S.A.R.A. SpA (capital de Li. 200 millions), et l'a transformée en HOECHST-SARA SpA.

(598/33) Les compagnies TOTAL CHIMIE SA (Paris) - filiale paritaire de la C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA et de sa filiale C.F.R.-CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA (cf. n° 591 p.45) - et S.N.P.A.-STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (groupe E.R.A.P.-ENTREPRISES DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA - cf. n° 596 p.33) ont renforcé leurs liens dans le domaine des plastiques en devenant associées à parité - directement ou à travers leur filiale 50/50 AQUITAINE-ORGANICO SA de Courbevoie (cf. n° 577 p.21) - dans la société POLYPAPIER SA de Paris (capital de F. 5,3 millions), filiale jusqu'ici quasi-absolue de la seconde.

Pivot du regroupement des activités "emballage plastique" de la S.N.P.A., POLYPAPIER, que préside M. Michel Larzillière, exerce désormais ses activités à travers deux Départements : "Extrusion, Lamination" (lamination, extrusion, enduction de PVDC, impression hélio), "Orgafilm" (films plastiques spéciaux), et deux filiales : à 54 % SOPLARIL SA de Paris (films et sachets en "rilsan") et à 50 % PROSYN SA de Saint-Etienne/Loire (à parité avec CEMENTS LAFARGE SA), qui opère dans le secteur de l'extrusion de films en polyéthylène.

PUBLICITE

(598/34) Spécialiste à Genève de marketing et promotion publicitaire de produits pharmaceutiques, diététiques, cosmétiques, etc..., la compagnie PROMOFARM SA (cf. n° 493 p.26) a créé à Milan, à travers la société de portefeuille HELMA HOLDING SA (créée en 1970 à Genève au capital de FS. 100.000), la société PROMOFARM SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. G. Duployez de Sonnet (Turin) et dirige MM. Marc Bancquart et S. Carnelutti.

Dotée depuis peu d'une filiale d'assistance technique, PROMOFARM INTER SA (Genève), la fondatrice est présente depuis 1968 à Munich avec une filiale sous son nom.

(598/34) Animée et contrôlée à Turin par M. Silvio Dolci, l'agence de publicité et marketing DOLCI (cf. n° 469 p.36) a élevé au rang de filiale, sous le nom de DOLCI FRANCE -D.F. PUBLICITE MARKETING Sarl (capital de F. 50.000) et avec M. A. Razzano pour gérant, la succursale qu'elle avait ouverte à Paris en 1968.

Elle y est associée au holding de Schaan/Liechtenstein KATON ESTABLISHMENT SA.

(598/34) L'association nouée fin 1970 (cf. n° 588 p.39) entre l'agence de Düsseldorf TEAM WERBEAGENTUR GmbH et le groupe B.B.D.O. INC. de New York (cf. n° 592 p.48) aura son prolongement en Suisse avec la création prochaine à Zurich d'une filiale commune, TEAM & B.B.D.O. INTERNATIONAL AG.

Récemment, la firme de Düsseldorf GAHREN & C° oHG (cf. n° 553 p.39), propriété de M. Günther Gahren, a cédé à B.B.D.O. INTERNATIONAL INC. (New York) une participation de 20 % dans sa filiale TEAM (cf. n° 540 p.36) qui, en contrepartie est devenue actionnaire minoritaire de l'agence américaine.

TABAC

(598/34) La filiale à Hambourg et Berlin B.A.T. -CIGARETTEN-FABRIKEN GmbH (capital récemment porté de DM. 20 millions à 150 millions) du groupe de Londres B.A.T. -BRITISH AMERICAN TOBACCO C° LTD (cf. n° 594 p.32) a repris à l'homme d'affaires suisse Jacques Koerfer (cf. n° 540 p.14) sa participation de 30 % dans la firme de Kreuzberg-Berlin GARBATY CIGARETTENFABRIK GmbH, dont elle a ainsi le contrôle absolu. Celle-ci (anc. GARBATY KOERFER & C° GmbH), qui a été créée en 1963 pour reprendre les activités de l'ancienne GARBATY CIGARETTENFABRIK KG (Hambourg), réalise avec 200 employés une production mensuelle de 150 millions de cigarettes à bout filtre ("Kurmark" principalement).

B.A.T. a dernièrement porté à DM. 345 millions le capital de sa filiale de portefeuille B.A.T. INDUSTRIE-VERWALTUNGS GmbH (Hambourg), où elle est associée à sa filiale de Londres WESTANLEY TRADING & INVESTMENT C° LTD (cf. n° 585 p.47).

TEXTILES

(598/35) Le groupe textile de Milan GIOVANNI BASSETTI SpA (cf. n° 595 p.39) s'est associé à son homologue de Barcelone CASANOVAS SA-MANUFACTURAS TEXTILES pour former, au siège de celui-ci, la firme de tissus d'ameublement BASSETTI ESPANOLA SA (capital de Ptas 6 millions), que préside M. Antonio Casanovas Julia et vice-préside M. Riccardo Cotromano.

A l'étranger, le groupe italien dispose de filiales sous son nom à Düsseldorf, Lyon et Londres.

(598/35) L'entreprise textile belge DEBAISE-HENNECART Sprl (Binche/Hainaut) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale française VRAMAN Sarl de Maubeuge/Nord et en a confié la liquidation à Mme Jeanne Debaise.

DEBAISE-HENNECART reste cependant présente à Maubeuge avec sa filiale MARVANORD Sarl, que gère Mme Jeanne Debaise.

(598/35) Procédant à une rationalisation de ses intérêts en France, le groupe chimique de New York CELANESE CORP. (cf. n° 572 p.33) a fusionné ses filiales textiles - à travers son holding d'Amsterdam CELEURO N.V. (cf. n° 551 p.37) - CRIRITE SA (Paris) et ETS PAUL MERLE SA de Bourgoin/Isère (cf. n° 376 p.30) au profit de celle-ci.

En France, le groupe américain contrôle également les sociétés AMCEL FRANCE SA de Paris (cf. n° 335 p.35), ETS GAUDIN & CIE SA de Bourgoin/Isère (cf. n° 477 p.29), STE INDUSTRIELLE DE TISSAGE P.M. SA (Lyon) et PEY FOREST & CIE (Lyon).

(598/35) Décidée fin 1970, la rationalisation des intérêts en République Fédérale du groupe BURLINGTON INDUSTRIES INC. de Greenboro/N.C. (cf. n° 591 p.48) est devenue effective au profit de sa filiale de Cologne DEUTSCHE BURLINGTON GmbH (anc. BURLINGTON INTERNATIONAL GmbH).

Celle-ci a porté son capital à DM. 10 millions, transféré son siège à Monchengladbach et absorbé l'affiliée GLADBACHER WOLLINDUSTRIE GmbH (cf. n° 587 p.39) après que celle-ci ait transféré : 1) son activité de toiles à la nouvelle GLADWOLLE GLADBACHER WOLLINDUSTRIE GmbH; 2) son Département "tapis et tissus d'ameublement" à la compagnie GLAWO TEPPICHBODEN GmbH.

(598/36) La firme de confection féminine (manteaux notamment) RENE SCHAAD AG de Zurich a pris pied en République Fédérale en installant à Lottstetten üb. Waldohut la société de vente RENE SCHAAD GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Robert Wermlinger.

(598/36) Le groupe cotonnier et de filterie D. M. C. -DOLL-FUS-MIEG & C° SA de Paris (cf. n° 597 p.34) a chargé le C. C. F. -CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. n° 592 p.25) et la STE GENERALE SA (cf. n° 596 p.25) de lancer une offre publique d'échange sur son affiliée (35 %) STE GENERALE DES FILATURES & TISSAGES DE FLERS SA de Flers/Orne (cf. n° 532 p.43) en vue d'en acquérir le contrôle absolu.

Forte de 1.000 personnes, celle-ci est spécialisée dans les outils-matelas, les tissus d'habillement et à usage industriel. En 1970, son chiffre d'affaires s'est monté à F. 42 millions.

TOURISME

(598/36) Animé par M. Al Lapin Jr. et spécialiste aux Etats-Unis de gestion sous franchise de restaurants, snack-bars, cafetarias, glaciers, motels, etc..., le groupe INTERNATIONAL INDUSTRIES INC. de Beverley Hills/Cal. (cf. n° 594 p.34) a créé à Francfort la société UNIWORLD GmbH (capital de DM. 100.000), que dirige M. Matthew Leslie Lifflander (Londres).

Ce groupe possède notamment deux filiales à Fribourg/Suisse, UNIWORLD ORGANISATION SA et UNIWORLD PROPERTIES SA, et une à Londres. Il a en outre récemment pris pied aux Pays-Bas avec l'installation d'une filiale indirecte à Amsterdam.

(598/36) Récemment créé à Amsterdam par cinq compagnies aériennes et cinq banques européennes (cf. n° 575 p.35), le holding hôtelier EUROPEAN HOTEL CORP. (E.H.C.) N.V. (capital de Fl. 33 millions) a définitivement constitué sa filiale (67,55 %) de Paris EUROPEAN HOTEL CORP. (E.H.C.) FRANCE SA (capital de F. 9,35 millions) que préside M. Pierre Leroux. Il y a pour associés (6,49 % chacun) ses propres actionnaires BOAC ASSOCIATED COS LTD de Londres (cf. n° 591 p.33), DEUTSCHE LUFTHANSA AG de Cologne (cf. n° 570 p.39), SWISS AIR TRANSPORT C° LTD (Zurich) et ALITALIA-LINEE AEREE SpA de Rome (cf. n° 577 p.45), ainsi que la compagnie hôtelière britannique SOVEREIGN GROUP HOTELS LTD (Ruislip/Mddx.). En avril 1970, la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 597 p.28) avait transformé une de ses filiales cadres, STE FINANCIERE D'ANTIN SA, en EUROPEAN HOTEL-CORP. - E.H.C. FRANCE SA: dans ces conditions, celle-ci a repris en octobre 1970 sa dénomination première.

E.H.C. N.V. a pour objet la mise en place et la gestion par des filiales locales d'une chaîne de grands hôtels de classe moyenne à Paris, Londres, Zurich, Francfort, Munich et Rome - où la filiale E.H.C. ITALIANA est en voie de constitution (cf. n° 582 p.40).

TRANSPORTS

(598/37) Filiale à Göteborg de l'armement suédois REDERI A/S SVENSKA LLOYD (cf. n° 439 p.39), la compagnie d'affrètement et transport A/B DIREKTTRANSPORT (cf. n° 576 p.55) s'est associée à son affiliée de Londres BRITISH & NORTHERN SHIPPING AGENCY LTD (majoritaire) pour créer à Luxembourg la société DTT NETWORK HOLDINGS SA (capital de \$ 200.000), que dirige M. Karl-Olof Stoltz et qui a été immédiatement dotée elle-même d'une filiale, DIREKTTRANSPORT HOLDINGS SA (capital de \$ 100.000).

La fondatrice contrôle de nombreuses affaires de transports par containers à l'étranger : DIREKTTRANSPORT INTERNATIONALER CONTAINERDIENST GmbH (Hambourg), DIREKTTRANSPORT (INTERNATIONAL) N.V. (La Haye), DIREKTTRANSPORT CONTAINERS (U.K.) LTD (Ipswich), etc...

(598/37) Le groupe de transports maritimes de Rotterdam DAMMERS & VAN DER HEIDE'S SCHEEPVAART & HANDELSBEDRIJF N.V. (cf. n° 555 p.38) a resserré ses liens - une filiale paritaire à Rotterdam depuis 1962 (cf. n° 150 p.26) - avec la compagnie de navigation de Haifa Z.I.M. ISRAEL NAVIGATION C° LTD (cf. n° 464 p.37) en créant à Amsterdam, à parité avec elle, la société DAMMERS & VAN DER HEIDE & C° AGENTUREN (AMSTERDAM) N.V. (capital de Fl. 180.000), que dirige M. J.R. Roodenburg.

(598/37) Membre à Francfort du groupe FENDEL SCHIFFAHRTS AG (Mannheim), qui appartient lui-même au groupe VEBA-VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTS & BERGWERKS AG à travers la compagnie de Mülheim HUGO STINNES AG (cf. n° 591 p.53), la compagnie de transports maritimes RHENUS GES. FÜR SCHIFFAHRT, SPEDITION & LAGEREI mbH (cf. n° 584 p.40) a pris le contrôle absolu à Düsseldorf de la firme de commission et transport de marchandises GÜTERFERNVERKEHR NIEHAUS GmbH, devenue succursale.

La filiale de transports aériens du groupe, RHENUS LUFTTRANSPORT GmbH (Francfort), a pour sa part renforcé son réseau en ouvrant des succursales à Portz-Wahn et Langenhagen/Hannover. De son côté, HUGO STINNES négocie un rapprochement - au profit de FENDEL - avec le groupe de Dortmund WESTFÄLISCHE TRANSPORT AG (cf. n° 588 p.41), que coiffe le holding sidérurgique MONTANA VERWALTUNGS GESELLSCHAFT mbH (Essen).

(598/37) Des intérêts belges portés par M. Jean Vandervorst (Quiévrain) ont été à l'origine en France (Quiévrain/Nord) de la firme de transports d'automobiles et camions ETS VANDERVORST & CIE SA (capital de F. 150.000), que préside son propre fondateur.

(598/38) Un accord de coopération a été conclu entre le groupe de transports maritimes de Rotterdam N.V. AMERIKAANSCHЕ STOOMVAART-MIJ. "HOLLAND AMERIKA LIJN" (cf. n° 597 p.34) et la compagnie maritime BRITISH & IRISH STEAM PACKET C° LTD (Dublin), portant sur la création à partir d'avril 1971 d'un service régulier "B. & I. Line" de transports par conteneurs entre Dublin, Le Havre et Rotterdam.

DIVERS

(598/38) Des intérêts allemands portés par MM. Wilhelm et Karl Epp (Stetten) ont été à l'origine en France de la firme de négoce de matériels médicaux et paramédicaux, de laboratoires, balances et pèse-personnes W. EPP Sarl (Cachan/Val-de-Marne) au capital de F. 30.000.

(598/38) Membre à Mannheim du groupe BOHLEN INDUSTRIE AG (Glinde/Hambourg), l'entreprise plastique SCHILDKRÖT AG (cf. n° 583 p.33) a fusionné sa filiale de jouets de Nuremberg TRIX VEREINIGTE SPIELWARENFABRIKEN ERNST VOELK KG avec sa nouvelle filiale SCHILDKRÖT-TRIX SPIELWARENGESELLSCHAFT mbH (capital de DM. 0,5 million).

Animée par MM. Rudi Dies et Jürgen Schlegel, celle-ci, grossie du propre Département "Jouets" de SCHILDKRÖT, occupe 700 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 70 millions environ. Elle a par ailleurs pris une participation à Stuttgart dans la société de promotion commerciale MARKENSPIELWARENDIENST GmbH (cf. n° 587 p.42), créée dernièrement au capital de DM. 520.000 par les compagnies LEGO GmbH (Hohenwestedt/Holstein), OTTO MAIER VERLAG KG (Ravensburg), MARGARETE STEIFF GmbH (Giengen/Brenz), GEBR. FALLER GmbH (Güttenbach/Schwarz.) et GEBR. MÄRKLIN & CIE GmbH (Göppingen).

(598/38) Des intérêts allemands portés par M. Ernest Klein (Schwabach) ont été à l'origine à Bouzonville/Moselle de la firme de prestations de services administratifs et financiers ainsi que d'équipements et agencements de bureaux ORGANISATION KLEIN FRANCE ORGA-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aerosicula Metalmeccanica	P. 23	Brasserie Piedboeuf	P. 30
Akzo	17-32-33	Brassico	30
Alcan Aluminium	31	Breda	25
Algemene Bank Nederland	27	British Aluminium	31
Alitalia	36	British & Irish Steam Packet C°	38
Alsacienne de Constructions		British & Northern Shipping Agency	37
Mécaniques de Mulhouse (Sté)	22	Bukflex Processes	33
A. L. S. P. I.	22	Burlington Industries	35
Anker Kolen	23	Butler (Guy)	27
Ansul	17		
Aquitaine-Organico	33	Carrières & Scieries de France	15
A. R. O.	20	Casanovas	35
		Celanese Corp.	35
Banca Nazionale del Lavoro	27	Centrex	32
Banco di Sicilia	26	Centropa Finanzierung	26
Banco Popular Espanol	26	Chase Manhattan Bank	27
Bank of America	27	Chemisch-Pharmazeutische Fabrik	
Bank für Arbeit & Wirtschaft	26	Dr. H. Thiemann	32
Bankhaus Sal. Oppenheim	14	Chrysler	15
Banque de Bruxelles	27	Ciments Français (Sté des)	16
Banque Occidentale pour l'Indus- trie & le Commerce	26	Ciments Lafarge	16-33
Banque de Paris & des Pays-Bas	28-36	Ciments Portland de Rombas & d'Hagondage	16
Banque de Roumanie pour le Commerce Extérieur	28	Clive Discount C°	27
Barclays Bank	27	Cole Electronics	19
Bassetti	35	Colonia National Versicherung	14
Batavus Rijwiel	23	Computer Learning & Systems Corp.	25
B. A. T.	34-35	Constantin Film	24
Bauer International	18	Continental Gummi-Werke	16
Bayer	33	Crédit Commercial de France	36
B. B. D. O.	34	Crédit Industriel & Commercial	28
Beatrice Foods C°	29	Crédit Lyonnais	28
Berliner Handelsges. -Frankfurter Bank	28	Crédit National	28
Bertelsmann Verlag (C.)	24	Crédit du Nord	28
Bevingtons & Sons	33		
Binder Magnetic	19	Daimler Benz	19
B. N. P.	27-28	Dammers & Van der Heide	37
B. O. A. C.	36	Danza	29
Bohlen Industrie	38	Debaise-Hennecart	35
Bolaffi-Mondadori	24	Deposit & Finance Bank	29
Bosch (Robert)	17	Destrem	27
Brasseries Artois	30	Deutsche Bank	30
Brasserie de Ghlin	30	Deutsche Jingrap Bau	15
		D. I. A. G. -Deutsche Industrieanlagen	23
		Dialog-Verlag	24

Diener Linde	P. 26	Haighton & Ruth	P. 27
Direkttransport	37	Havas	26
D. M. C. -Dollfus-Mieg & C°	36	Helma Holding	34
Doesschate (Ten)	29	Henckels Zwillingswerk (J.A.)	30
Dolci	34	Henkel	18
Dominic (Peter)	29	Henninger Bräu	30
Drage's	19	Heraclio Fournier	24
Dresdner Bank	27	Hoechst	17-33
DTT Network Holdings	37	"Holland Amerika Lijn"	38
Ducati	25	Hollandsche Verzekering-Mij.	
Duisburger Versorgung &		"De Handel"	14
Verkehr	28	Hunter Douglas	31
Dupli-Color	17		
		I. D. V. -International Distillers &	
Economic Insurance C°	14	Vintners	29
E. F. I. M.	25	Immobiles Holding (Nederland)	27
Eichbaum-Werger Brauerei	30	Induna	14
Eldefim	25	Industrie-Werke Karlsruhe Augsburg	22
Electrométallurgique du Centre	18	Inter G	25
Elf-E. R. A. P.	33	International Industries	36
E. N. I.	24	I. R. I.	24
EPP (W.)	38	Italcementi	24
E. S. P. I. -Ente Siciliano Promozione			
Industriale	23	Kässbohrer	21
European Hotel Corp.	36	Katon	34
Excellon Industries	22	Keller & Leleux (Sté des Ets.)	18
		Kings Electronics	25
Femis Bank	27	Kingsley & Kleith Chemical Group	18
Fendel Schifffahrt	37	Kombi-Finanzanstalt	27
Firestone	16	Korf Midland Ross	26
First National City Bank	28	Krøll (F. B.)	22
Française de Fonderies & Acié-			
ries Electriques (Sté)	18	Lamson Industries	31
Française des Pétroles (Cie)	33	Laura & Vereeniging	23
Franke & C° Optik	20	Lesieur	18
Furness	14	Linde	26
		Lloyds Bank	25
Gahren	34	Lufthansa	36
Garbaty	34		
General Electric C°	19	Maison Rouge (La)	15
Générale (Sté)	28-36	M. A. N.	19-22
Générale des Filatures & Tissages		Marbres, Pierres & Granits	15
de Flers (Sté)	36	Markenspielwarendienst	38
Gerasia Ex-Import	19	Maty (Ets.)	23
G. E. T. S. C. O.	19	Mauser-Schaerer	22
Gladwolle	35	M. C. S.	25
Goodrich C° (B. F.)	16	Merle (Ets. Paul)	35
Graeve-Paragon (Ets. de)	31	Merlin-Gérin	20
Guhdo	21	Midland Bank	25

Midland Ross Corp.	P. 26	Schaad (René)	P. 36
Mondadori Editore (Arnoldo)	24	Schildkröt	38
Montecatini-Edison	24	Securities Management C°	28
Motoren & Turbinen Union München	19	Semaco	28
Münchener Rückversicherung	16	S.F.E.-Sté Financière Européenne	27
		S.I.C.O.F.R.A.M.	15
Napco Industries	22	Siemens	19
Ned. Aluminium Mij.	31	Slater Walker Securities	19
Nouvelle Lilloise Automobile	15	S.N.E.C.M.A.	19
Nuova Editrice Stampa Commerciale	24	S.N.P.A.	33
		S.O.D.E.C.O.	28
Office d'Annonces	26	S.O.F.I.R.E.M.	20
Omita	22	Solyvent-Ventec	21
Omnium du Ciment	16	Sovereign Group Hotels	36
Optische Industrie "De Oude Delft"	20	Springer Verlag (Axel)	24
Oréal (L')	32	Stinnes (Hugo)	37
Organisation Klein France	38	Systems International	25
Owel & C°	27		
		Team & B.B.D.O.	34
Paternelle (La)	15	Tillotson	32
Phoenix Gummiwerke	16	Total	33
Ploeg's Fabrieken Pacton (van der)	23	Transcontinental Packing	18
Poliet & Chausson	16	Trawigo	29
Polypapier	33	Trelleborg	16
Produits Industriels du Rhône	18	Tribaudeau	23
Projecteurs Cibié	20		
Promofarm	34	Ugine-Kuhlmann	18
Prosyn	33	Uniworld	36
Putzmeister	21		
		Vandervorst & Cie (Ets.)	37
Quandt	20	V.A.W.-Ver. Aluminium Werke	31
		V.E.B.A.	37
Rederi A/S Svenska Lloyd	37R	Vigeland's Metal Refiners	31
Renault	15	Vogelsang (Kurt)	17
Resicoat	17	Vulpera	29
Reus (J. de)	20		
Rhenus Schifffahrt	37	Wachtberger (Gottfried)	22
Roland Offsetmaschinenfabrik	22	Werit-Kunststoffwerke	33
Rolls Royce	25	Westanley Trading & Investment	35
Rothschild	28	Westfälische Transport	37
Rubbens	30	Württembergische Feuer-Versicherung	14
Sachs & C°	29	Z.I.M. Israel Navigation	37
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	16-21	"Zurich" Versicherung	14
Sairin & Cie	27		
Sanyo	25		
Saturnus	20		
Saunier Duval	21		